Memo Bank

Redéfinir le standard de la banque pour entreprises

RAPPORT ANNUEL 2024

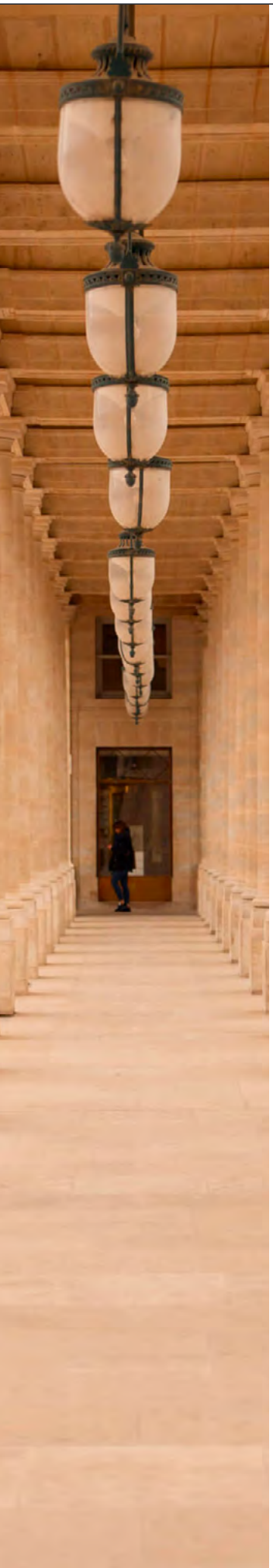

Aperçu de 2024 3

Message de Jean-Daniel Guyot 4

01 Présentation de Memo Bank
Présentation de Memo Bank 8
Historique de Memo Bank 10

02 Rapport d'activité
Chiffres clés 13
Activité et résultats de Memo Bank en 2024 14
Analyse du bilan 17
Politique environnementale 21

03 Gouvernance d'entreprise
Une activité étroitement supervisée 23
Le Conseil de surveillance de Memo Bank 24
L'équipe de direction de Memo Bank 26

04 Comptes annuels 2024
Préambule 29
Présentation des comptes annuels 30
Bilan actif 31
Bilan passif 33
Compte de résultat 33
Hors bilan 34
Annexe 1 : Règles et méthodes comptables 35
Annexe 2 : Notes sur l'actif 40
Annexe 3 : Notes sur le passif 47
Annexe 4 : Notes sur le compte de résultat 50
Annexe 5 : Autres informations 53
Annexe 6 : Rapport du commissaire aux comptes 54

05 Gestion des risques Pilier III
L'organisation de la gestion des risques et sa gouvernance 60
Le profil de risque 61
L'appétence au risque 62
L'adéquation du capital 63
Le dispositif de gestion du risque de crédit 63
Le risque opérationnel et de non conformité 64
Les risques financiers 64
Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance 65
La politique et les pratiques de rémunération 67
Les principaux ratios au 31 décembre 2023 68
Annexe 1 : Disclosure of key metrics and overview of risk-weighted exposure amounts 69

Aperçu de 2024

Chiffre d'affaires + 83 %

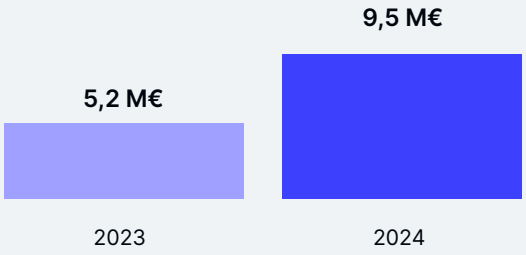

Produit net bancaire (PNB) + 35 %

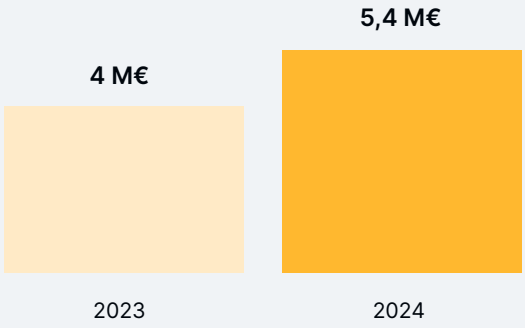

Des ratios prudentiels solides

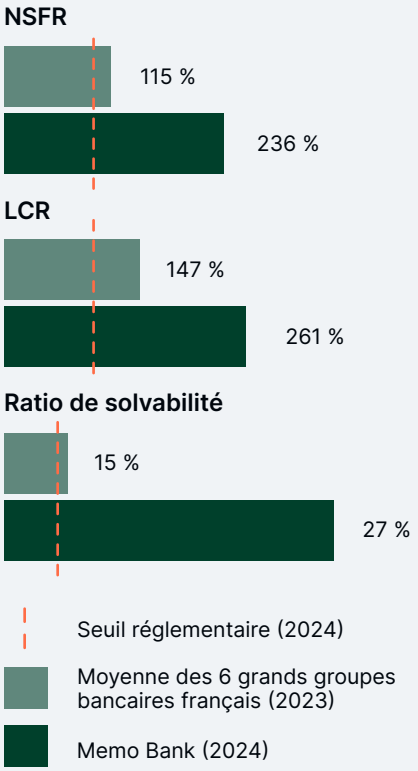

Bilan + 127 %

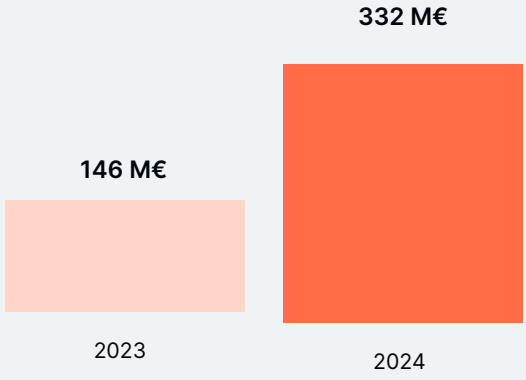

Base clients + 70 %

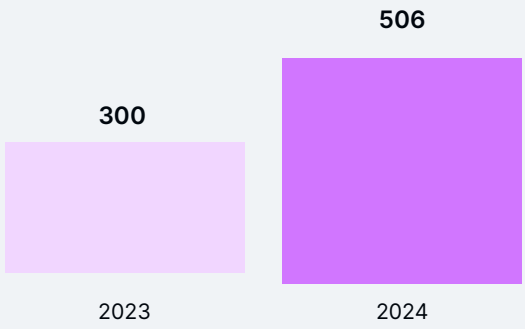

75 score NPS, l'un des plus élevés dans le secteur bancaire

72 salariés

Message de Jean-Daniel Guyot

COFONDATEUR ET PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE MEMO BANK

« Memo Bank s'impose comme l'acteur bancaire de référence dans la gestion des flux des entreprises. »

Pour les PME, le temps du papier, des jours ouvrés et du pointage manuel est révolu. Pour être compétitives à l'échelle européenne ou mondiale, elles doivent être capables de payer et d'être payées instantanément. Elles doivent pouvoir réconcilier et enrichir tous leurs paiements sans intervention humaine. Elles doivent automatiser leurs processus financiers et intégrer la donnée en temps réel dans leurs prises de décision.

Memo Bank a été créée pour répondre à ce défi. Nous nous appuyons sur les retours de nos clients pour créer des produits bancaires parfaitement adaptés à ce nouveau paradigme. Nos clients s'en sont saisi et ont intégré nos outils pour générer des **gains opérationnels et économiques significatifs**, notamment grâce à l'automatisation de leurs opérations financières via notre API.

Cette API bancaire, pionnière sur le marché, répond aux besoins critiques de toutes les entreprises. Elle leur permet de passer du traitement différé au temps réel, de rationaliser les tâches chronophages, d'éradiquer fraudes et erreurs, et d'accéder à leurs flux de données en continu.

Notre accompagnement couvre également la **valorisation de la trésorerie** : un enjeu crucial, où chaque jour de retard a un coût. Nos clients optimisent ainsi leurs liquidités de façon instantanée, autonome, compétitive et sécurisée.

En 2024, cette approche s'est traduite par une **forte croissance de notre acquisition client et de nos performances financières**.

Je suis fier de vous présenter nos résultats et les principaux accomplissements de cette année exceptionnelle.

Des performances financières et commerciales solides

Memo Bank continue de démontrer sa forte valeur ajoutée dans le domaine de la **gestion et de la valorisation des flux des entreprises**.

La banque a enregistré une **croissance soutenue** de son activité. Le PNB atteint 5,4 millions d'euros, en hausse de 35 % par rapport à 2023. La base clients dépasse 500 entreprises, représentant une **croissance de 70 %** sur l'année. Nous avons élargi notre **diversité sectorielle**, avec un large écho auprès de secteurs confrontés à des **enjeux complexes de gestion des flux**, tels que l'assurance, l'immobilier ou encore les sociétés de gestion. Nous avons démontré notre forte expertise dans l'accompagnement **des entreprises dans leurs opérations en capital, comme des acquisitions ou des levées de fonds**, en soutenant près de 10 % de nos clients dans leurs démarches.

Nos produits transactionnels continuent de se développer. Pour **améliorer leur performance et passer à une gestion instantanée**, nos clients utilisent de plus en plus notre API Premium de *cash management*, qui leur permet de gérer leurs flux en temps réel, sans intervention manuelle. En volume, ces flux ont augmenté de **105 % par rapport à 2023**. Grâce à l'autonomie et à la rapidité d'exécution qu'ils offrent, l'accès à nos **services de paiement locaux et internationaux** a fortement accéléré, avec plus de 5 milliards d'euros de flux traités en 2024, soit une hausse de **150 % par rapport à 2023**. L'envoi de **virements instantanés**, proposé depuis 2022, a augmenté de 125 % en 2024, atteignant en moyenne 26 %, contre 6,4 % sur le marché.

Dans un contexte de volatilité des taux et de barrières à l'entrée sur les produits de placement attractifs, nous avons permis à tous nos clients de **valoriser leurs liquidités** de manière compétitive, instantanée et ultra-flexible.

Moderniser et automatiser l'infrastructure financière des entreprises

Les problématiques liées à la gestion des flux poussent de nombreuses entreprises à repenser leur infrastructure financière. Les outils traditionnels étant souvent trop contraignants, nos clients ont choisi de s'appuyer sur notre **infrastructure de paiement en temps réel**, conçue *ex nihilo*, pour moderniser et automatiser leurs processus financiers.

Ainsi, confrontés à des volumes élevés de flux, nos clients s'appuient sur notre **API de paiement et d'encaissement**, unique sur le marché, pour automatiser instantanément l'ensemble de leurs opérations bancaires.

Le retour sur investissement de cette API est immédiat : les gains financiers et opérationnels obtenus surpassent largement ceux offerts par les méthodes traditionnelles d'automatisation. Toutes les erreurs liées à la fraude ou aux manipulations manuelles sont éliminées, les délais d'intégration sont très courts, les lenteurs administratives supprimées, et les coûts fortement optimisés. Entièrement évolutive, accessible à tous, **cette API s'adapte parfaitement à la structure des flux de nos clients**, sans nécessiter de mise à jour ni de maintenance spécifique. Depuis son lancement en 2022, elle séduit un nombre croissant d'entreprises. En 2024, les volumes traités ont augmenté de 105 % par rapport à 2023, confirmant une **dynamique d'adoption soutenue**.

Par ailleurs, des sociétés de gestion ou d'investissement ont pu répondre à **leurs obligations réglementaires sur les flux confiés grâce à nos comptes spéciaux**, tout en pilotant leur activité — via nos outils de *cash management* — et leur relation avec les parties prenantes, de manière instantanée, sécurisée et autonome.

Accompagner les entreprises dans leurs défis de valorisation de trésorerie

Les PME sont souvent confrontées à des choix compliqués quand il s'agit de valoriser leurs dépôts. Elles sont parfois soumises à des fluctuations importantes de trésorerie, ce qui les empêche d'accéder à des produits rémunérés. À l'inverse, certaines disposent de trésorerie mais doivent jongler avec de nombreux supports aux maturités variées. Cette gestion, souvent sophistiquée et laborieuse, devient alors source d'erreurs.

Face à ces constats, nous avons décidé de lancer un produit unique sur le marché en mars 2024 : **le compte Booster.**

Le compte Booster est un compte 100 % flexible, rémunéré quotidiennement et dès le premier euro. Afin de maximiser les rendements obtenus, nous avons fait le choix, **unique**, d'indexer ce produit sur **l'€STR**.

Notre objectif était non seulement de fournir la solution de placement la plus efficace du marché, mais aussi de libérer les PME totalement de la gestion quotidienne. Grâce à la **fonction de balayage automatique intégrée**, tous les excédents de trésorerie sont automatiquement mis chaque soir sur le compte Booster.

Ainsi, tous nos clients peuvent valoriser leur trésorerie sans même y penser. Ils profitent d'un **placement attractif et sécurisé**, tout en conservant un accès complet à leurs liquidités.

Un œil sur 2025

Nos équipes continuent inlassablement d'enrichir nos produits et services, afin d'offrir aux entreprises un accompagnement d'excellence face à leurs problématiques de risques et de gestion des flux.

Neutraliser la fraude à l'IBAN

D'ici octobre 2025, les banques et prestataires de services de paiement implémenteront la réglementation **Verification of Payee** (VoP). Cette réglementation, que nous saluons, vise à renforcer la sécurité des transactions avant leur exécution. Cependant, dans notre volonté d'assurer une **protection optimale à nos clients**, nous irons **au-delà des exigences de VoP**.

Bien avant octobre 2025, nous leur permettrons de **vérifier et valider l'identité de leurs bénéficiaires et leurs coordonnées bancaires tout au long de la relation entreprise-bénéficiaire, dès l'ajout d'un bénéficiaire.** Ces dispositifs de vérification permettront de neutraliser la fraude à l'IBAN.

Étendre les capacités d'automatisation des entreprises

Dans notre volonté d'aider les entreprises à automatiser leurs processus, notre API continue de s'enrichir et permet, dès à présent, **l'émission de virements Swift dans 102 devises**. Il s'agit d'une avancée majeure qui, nous en sommes persuadés, continuera à convaincre un nombre croissant d'entreprises, en quête de modernisation et de fluidité financière, de gérer leurs flux par API.

Poursuivre les efforts d'internationalisation de l'offre

Dès son lancement, Memo Bank a affiché son ambition de devenir la banque de référence en Europe pour les entreprises. Nous commençons **notre expansion européenne** en permettant, dès février 2025, aux entreprises basées au Luxembourg d'accéder à nos produits et services.

À partir de l'automne 2025, **les comptes en devises feront leur entrée**. Ces comptes représenteront un atout majeur pour les entreprises à dimension internationale, en quête de rapidité et d'excellence dans la relation avec leurs fournisseurs et clients.

Je suis extrêmement fier des performances réalisées en 2024. Nous avons transformé le quotidien des entreprises : elles gagnent en **agilité, modernisent leurs processus** et **réduisent leurs risques**. La valeur ajoutée de nos services est plébiscitée par nos clients eux-mêmes — avec un score NPS de 75 – ainsi que par les experts de la finance. En 2024, nous avons été récompensés par *The Digital Banker* dans la catégorie **« Best API Initiative »** et sélectionnés comme finalistes par *The Payments Association* dans la catégorie **« Best B2B Initiative »**.

Best API Initiative

Best B2B Initiative

Je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs de Memo Bank, pleinement mobilisés pour le succès de l'entreprise. Ensemble, nous abordons 2025 avec confiance et la certitude que notre modèle continuera d'accompagner un nombre croissant d'entreprises dans leurs défis au quotidien.

Cofondateur et président du Directoire de Memo Bank

Jean-Daniel Guyot

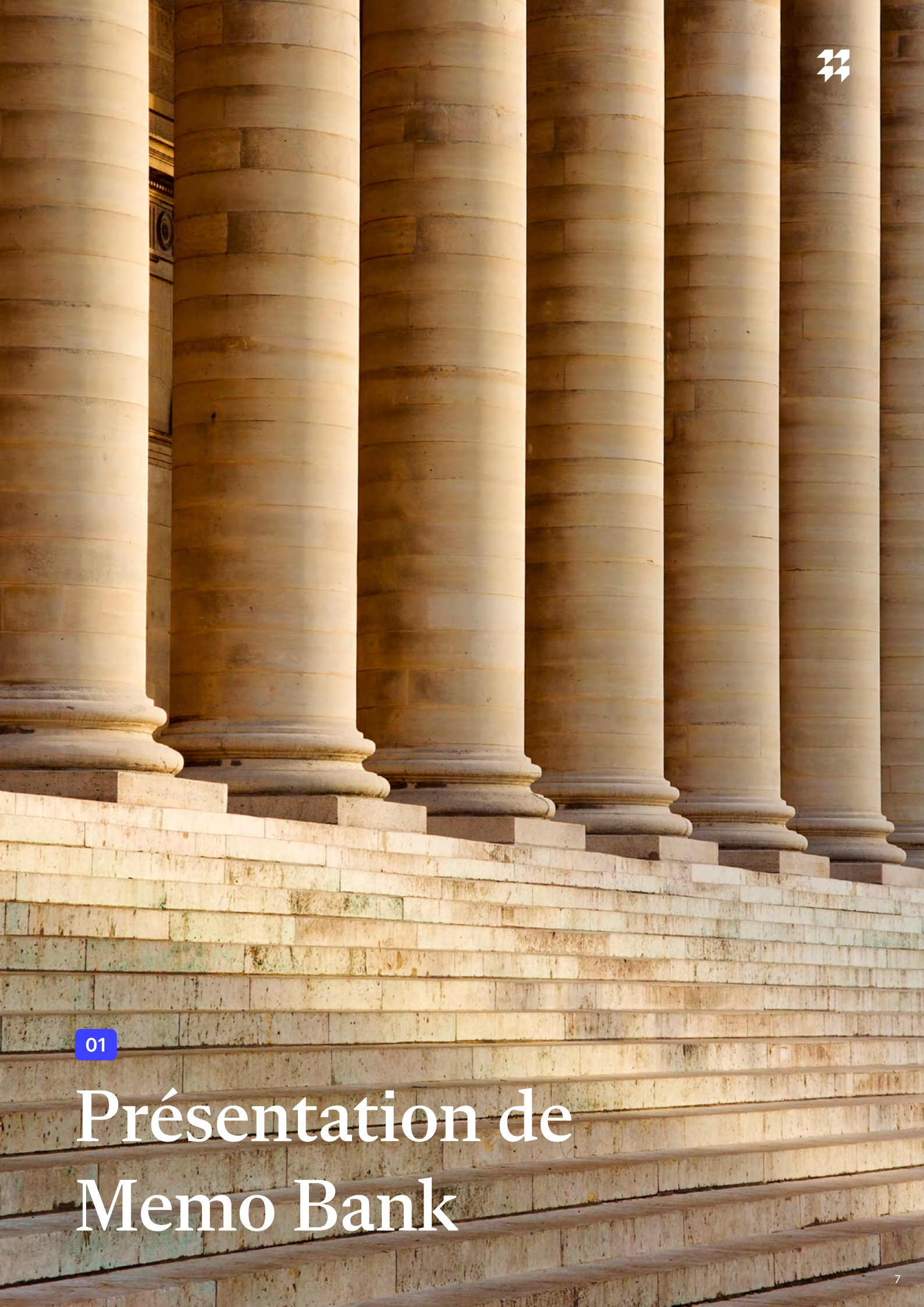

01

Présentation de Memo Bank

Présentation de Memo Bank

Memo Bank est une banque indépendante française dont l'activité est centrée sur le marché des entreprises. Fondée en 2017, Memo Bank est la première banque indépendante créée en France depuis 50 ans. Agréée par la Banque centrale européenne et placée sous la supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), elle incarne un modèle bancaire repensé pour répondre aux besoins des directions financières.

Dans un paysage bancaire saturé, où cohabitent banques traditionnelles et *fintechs*, mais où l'innovation reste incomplète, Memo Bank a pour mission de simplifier et d'automatiser les processus financiers des entreprises. Elle leur apporte rapidité, contrôle et sécurité, tout en éliminant les contraintes liées à des systèmes bancaires obsolètes ou fragmentés.

Pour y parvenir, Memo Bank s'appuie sur une infrastructure technologique construite *ex nihilo*, sans dépendance à des systèmes hérités. Associée à l'expertise de ses chargés d'affaires, cette technologie permet de proposer une offre unique articulée autour de quatre piliers :

Protection et valorisation des liquidités en euros

- Comptes courants : pour les opérations courantes de l'entreprise et de ses filiales
- Comptes spéciaux : pour la séparation et gestion des fonds détenus pour le compte de tiers
- Compte Booster : solution 100 % liquide, et indexée sur l'€STR, dédiée à la valorisation des excédents de court terme
- Compte à terme (CAT) : pour la valorisation des excédents de moyen ou long terme

Gestion des flux locaux et internationaux

- Virements SEPA standards
- Virements instantanés, plafonnés à 100 000 €, sans surcoût
- Virements de trésorerie et urgents via TARGET2, plateforme de paiement européenne pour les gros montants
- Virements internationaux via Swift : 102 devises en émission et 29 en réception
- API bancaire Premium : pour la gestion automatisée des comptes, des paiements et des encaissements, en France et à l'international
- Carte Visa Corporate : solution de gestion centralisée des dépenses offrant une avance de trésorerie allant jusqu'à 30 jours

Simplification de la comptabilité

- Plus de 100 intégrations avec les outils de trésorerie et de comptabilité
- Connectivité bancaire : EBICS TS, API Open Banking, API Premium de paiements et d'encaissments
- Rapprochement bancaire : IBAN virtuels bi-directionnels, comptes courants additionnels

Développement de l'activité

- Financement de court terme : autorisations de découvert pour des périodes de 15 à 60 jours
- Financement de moyen et long terme : projets matériels ou immatériels sur des durées de 1 à 7 ans
- Augmentation de capital : suivi automatisé des souscriptions, gestion des investisseurs, déblocage des fonds, émission du certificat de dépôt des fonds sous 24 heures.

Memo Bank est aujourd'hui présente sur tout le territoire français, et comptait 72 collaborateurs au 31 décembre 2024.

L'organisation de Memo Bank s'appuie sur cinq pôles :

- Le pôle « expérience client », qui regroupe les activités commerciales, de relation clientèle et de marketing : 31 % des effectifs.
- Le pôle « ingénierie produit », qui regroupe les activités d'ingénierie et de développement produit : 43 % des effectifs.
- Le pôle « risques, conformité et contrôle », qui regroupe les activités de conformité, de gestion des risques et de contrôle interne : 6 % des effectifs.
- Le pôle « finance et ressources humaines », qui regroupe les activités de comptabilité, de contrôle de gestion, de trésorerie, de gestion actif-passif et de gestion des ressources humaines : 17 % des effectifs.
- Le pôle « juridique » : 3 % des effectifs.

Historique de Memo Bank

2024

Memo Bank termine 2024 avec une **croissance de 70 % de sa base clients**, de **35 % de son PNB**, et un **score NPS de 75**

Nouveautés produits et services :

- Lancement du **compte Booster** : ce compte, 100 % liquide et indexé sur l'€STR, permet de valoriser la trésorerie de court terme des entreprises
- Enrichissement de la gamme des **comptes spéciaux** : ces comptes permettent d'héberger les flux de la clientèle d'entreprises régulées (fiduciaire, sociétés de gestion de portefeuille, sociétés de financement, etc.)
- Développement de la gamme de cartes entreprises : ajouts des **cartes à usage unique** et simplification des workflows de validation
- Processus d'**augmentation de capital** : solutions et accompagnement sur mesure pour gérer les opérations de levées de fonds de manière fluide et instantanée

Trophée décerné par The Digital Banker, un acteur majeur de l'information, de la veille économique et de la recherche dans le secteur des services financiers, dans la catégorie « **Best Banking API initiative** »

Finaliste dans la catégorie « **Best B2B/B2C banking initiative** » lors du Pay 360 awards organisé à Londres par The Payments Association, un acteur stratégique qui soutient l'innovation et la collaboration dans le secteur des paiements

Prix « **coup de cœur** » décerné par l'AFTE, l'Association française des trésoriers d'entreprise

Deuxième User Club de Memo Bank à Paris, sur le thème du **pilotage d'activité en environnement volatile**, réunissant nos clients, avec la participation du directeur général adjoint de Bpifrance (A. Caudoux) et du Médiateur national du crédit aux entreprises à la Banque de France (F. Visnovsky).

2023

Trophée Daf Mag du meilleur projet administratif et financier dans la catégorie « Innovation & Transformation » pour l'automatisation des flux de la fintech Defacto

Lancement du premier calculateur d'émissions carbone pour entreprises

Participation à l'initiative internationale Partnership for Carbon Accounting Financials pour contribuer à réduire l'impact climatique du secteur financier

Organisation du premier User Club de Memo Bank

Enrichissement de notre catalogue de produits et services : valorisation de trésorerie de long terme et moyen terme via les comptes à terme, gestion des fonds détenus pour le comptes de tiers via les comptes spéciaux

Memo Bank termine l'année 2023 en ayant multiplié son produit net bancaire par 7

2022

Lancement de notre API Premium de gestion de trésorerie et de paiement, polyvalente et temps réel

Lancement de notre solution intégrée de virements internationaux via Swift

Lancement de notre solution intégrée d'encaissement par prélèvement SEPA

Lancement de notre solution de cartes Corporate et de gestion des dépenses professionnelles

2021

Levée de 13 millions d'euros menée par Serena Capital

Lancement de la connectivité EBICS

Lancement des IBAN virtuels bi-directionnels

Memo Bank devient participant direct à la chambre de compensation EBA Clearing (STEP2)

Memo Bank devient membre principal de Visa et peut émettre ses propres cartes à débit différé.

2020

Levée de fonds de 20 millions d'euros, menée par Blackfin Capital Partners, avec daphni, Bpifrance et Founders Future

Obtention de l'agrément européen d'établissement de crédit, délivré par l'ACPR et la BCE

Mise en production de l'architecture bancaire, auditée et prête à être utilisée à des fins commerciales

Lancement des opérations en France

2017 – 2019

Création de TrustBK,
la structure qui deviendra Memo Bank

Levée de fonds de 7 millions d'euros,
menée par Daphni

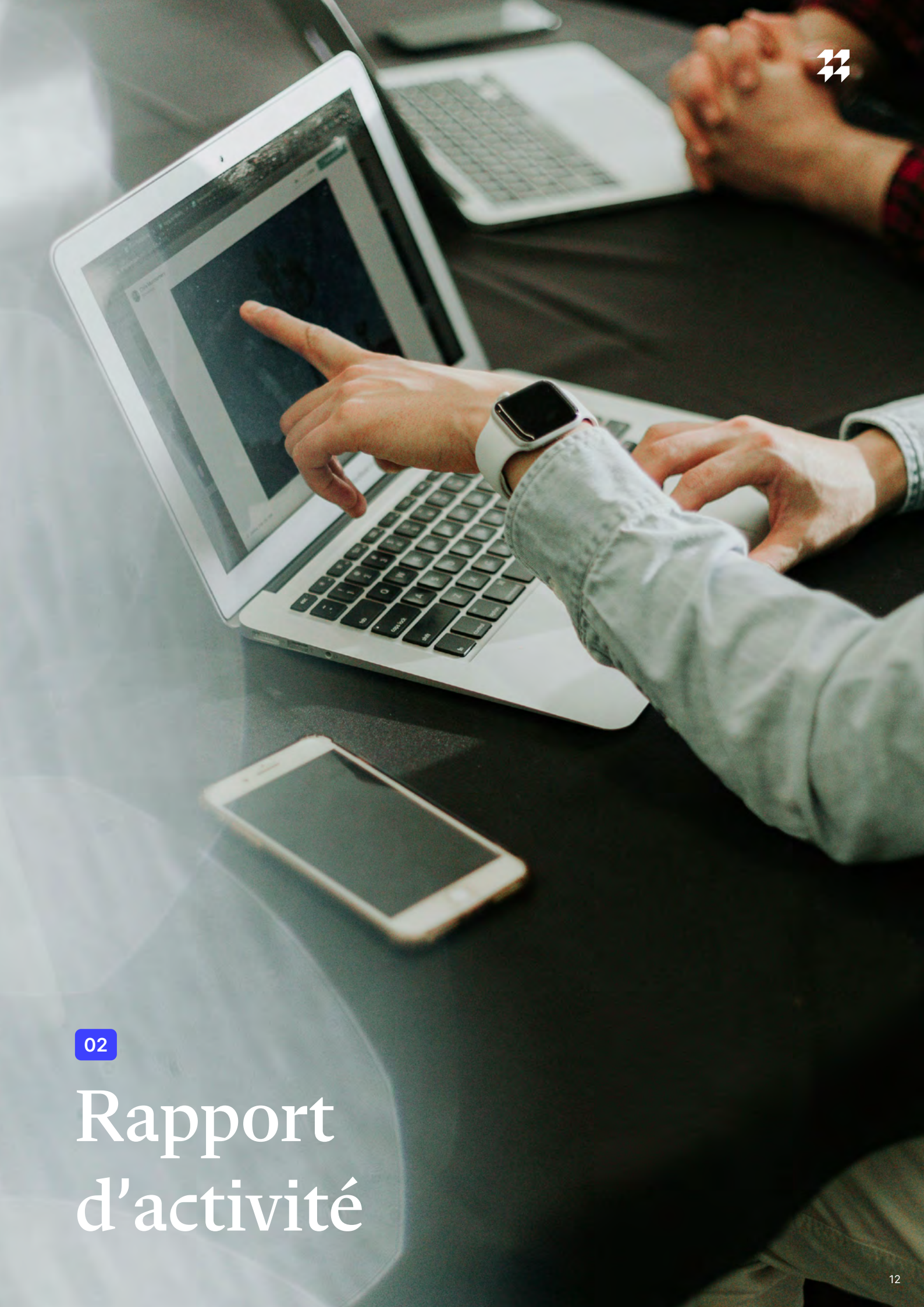

02

Rapport d'activité

Chiffres clés

Résultats	2024	2023	2022
Produit net bancaire	**5,448 k€**	4,033 k€	544 k€
Résultat net	**- 6,087 k€**	- 6,527 k€	- 8,097 k€

Produit net bancaire	2024	2023	2022
Intérêts et produits assimilés	**7,482 k€**	3,984 k€	333 k€
Intérêts et charges assimilées	**- 4,007 k€**	- 1,155 k€	- 157 k€
Commissions	**1,862 k€**	1,095 k€	384 k€
Autres	**111 k€**	109 k€	- 16 k€
Produit net bancaire	**5,448 k€**	4,033 k€	544 k€

Bilan	2024	2023	2022
Dépôts de la clientèle	**309,692 k€**	118,038 k€	85,003 k€
Capitaux propres	**19,888 k€**	25,750 k€	15,938 k€
Crédits à la clientèle	**12,169 k€**	11,452 k€	12,788 k€
Total du bilan	**331,550 k€**	146,240 k€	102,742 k€

Activité et résultats de Memo Bank en 2024

Memo Bank confirme sa trajectoire de développement soutenu et consolide son positionnement de banque de flux auprès des PME et ETI.

Ces performances s'inscrivent dans un contexte contrasté. Même si les Jeux Olympiques ont stimulé l'économie française, la conjoncture est restée tendue, parfois inquiétante. Le nombre de défaillances d'entreprises a été le plus élevé depuis plus de dix ans. La dissolution de l'Assemblée nationale et les résultats des élections législatives ont entretenu une situation politique et budgétaire instable, entraînant une dégradation de la note souveraine par Moody's, un abaissement de la perspective par Fitch et une chute de confiance des entreprises. Sur une note encourageante, les progrès en matière de désinflation ont permis à la BCE d'entamer son cycle d'assouplissement. Toutefois, les problématiques de coûts persistent, pesant sur les marges et les capacités d'investissement des entreprises.

Dans ce contexte, notre modèle a démontré à la fois son dynamisme commercial et sa capacité à accompagner nos clients dans leurs enjeux de trésorerie, d'agilité et de croissance.

Produit net bancaire (PNB), résultat net, acquisition clients : tous les indicateurs de performance sont en hausse alors que la structure de coûts est restée stable. En effet, en 2024, la croissance des revenus a été nettement supérieure à la croissance des coûts ; le PNB a augmenté de 35 %, alors que les charges générales d'exploitation ont augmenté de 12 %.

Produit Net Bancaire	→	5,4 M€	**+ 35 %**

Memo Bank continue de prouver en 2024 que son modèle de croissance et de distribution repose sur des fondations solides pour atteindre prochainement la rentabilité.

Produit net bancaire

En 2024, le produit net bancaire (PNB) atteint 5,4 millions d'euros, en hausse de 35 % par rapport à 2023. La banque enregistre une forte hausse de son activité commerciale au dernier trimestre 2024 : le PNB annualisé sur la base de décembre 2024 s'élève à 7,4 millions d'euros, soit une progression de 44 % par rapport à 2023. Le produit net bancaire est la somme de trois sources de revenus :

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont issus des crédits octroyés aux clients (prêts, découverts), et du placement en banque centrale et auprès de banques françaises des dépôts de la clientèle et des capitaux propres. À ces revenus sont soustraits les rémunérations versées sur les dépôts des clients (comptes à vue et comptes à terme), le résultat formant la marge nette d'intérêt.

Abonnements

Tous les clients de Memo Bank paient un abonnement fixe mensuel. Différentes formules d'abonnement existent en fonction de l'utilisation par le client des services de Memo Bank.

Commissions sur les transactions financières

Memo Bank perçoit diverses formes de commissions lorsque ses clients effectuent certaines transactions locales et internationales. Toutes les formes de commissions perçues par Memo Bank ont fortement augmenté en 2024.

Résultat

En 2024, Memo Bank poursuit son ascension avec une amélioration de 7 % de son résultat net, qui s'établit à -6,1 millions d'euros. En 2023, le résultat net s'était établi à -6,5 millions d'euros,

Cette progression repose sur une croissance soutenue du PNB et une gestion rigoureuse des coûts opérationnels, limitant leur hausse à 11 %.

Les charges générales d'exploitation se sont établies à 10,1 millions d'euros en 2024, en progression de 11 % par rapport à 2023 (9,1 millions d'euros). Memo Bank démontre par là sa volonté et sa capacité à croître sans augmenter de façon significative ses coûts, et à atteindre rapidement la rentabilité.

Empreinte carbone hors financement (scopes 1, 2, 3)

Depuis sa création en 2020, Memo Bank a pour volonté d'être transparente sur sa politique environnementale et de minimiser ses émissions directes et indirectes. La quasi totalité des déplacements des salariés de Memo Bank effectués dans le cadre de leur activité professionnelle sont réalisés en train ou en transports en commun. Le télétravail est accessible à l'ensemble des collaborateurs. Par ailleurs, Memo Bank équipe ses employés en matériel reconditionné.

Hors financement, l'empreinte carbone de Memo Bank s'élevait au 31 décembre 2024 à 391 tonnes équivalent CO2 (tCO2e). L'intensité carbone de Memo Bank, soit le rapport entre cette empreinte carbone et le produit net bancaire, s'élevait quant à elle à 72 tCO2e par million d'euros (tCO2e/M€), en diminution de 8 % par rapport à 2023.

Empreinte carbone induite par le portefeuille de financement

Par sa politique de financement, Memo Bank continue de minimiser son empreinte carbone et à participer à la transition vers une économie bas carbone. Ainsi, depuis sa création en 2020, Memo Bank ne finance pas les projets de développement ou d'exploitation d'infrastructures liées aux énergies fossiles.

En 2024, l'intensité carbone de Memo Bank induite par son portefeuille de financement était de 126 tCO2e/M€, en augmentation de 8 % par rapport à 2023 (117 tCO2e/M€). Cette intensité carbone est quatre fois inférieure à l'intensité carbone des grandes banques françaises*.

En 2023, l'intensité carbone de Memo Bank induite par son portefeuille de financement était de 117 tCO2e/M€, en diminution de 5 % par rapport à 2022 (123 tCO2e/M€). Cette intensité carbone est quatre fois inférieure à l'intensité carbone moyenne des grandes banques françaises*.

** Source : Carbon4 Finance*

Analyse du bilan

Actif

Ref Notes		2024	2023
1.1	Caisse, banques centrales, comptes courants postaux Effets publics et valeurs assimilées	237,746 k€	62,708 k€
	CRÉDIT SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET À LA CLIENTÈLE		
1.2	Prêts et créances sur les établissements de crédit	45,517 k€	46,996 k€
1.3	Opérations avec la clientèle	12,169 k€	11,452 k€
	PORTEFEUILLE DES TITRES		
1.4	Obligations et autres titres à revenu fixe	4,090 k€	4,096 k€
	Actions et autres titres à revenu variable		
	Participations et autres titres détenus à long terme	60 k€	28 k€
	Parts dans les entreprises liées		
	IMMOBILISATIONS		
1.5 & 1.6	Immobilisations incorporelles	5,896 k€	5,382 k€
	Immobilisations corporelles	50 k€	3 k€
1.7	Autres actifs	25,516 k€	14,750 k€
1.8	Comptes de régularisation	506 k€	825 k€
	TOTAL DE L'ACTIF	**331,550 k€**	**146,240 k€**

Passif

Ref Notes		2024	2023
	Banques Centrales, Ccp		
	Dettes envers les établissements de crédit		
	DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE		
2.1	Opérations avec la clientèle	309,692 k€	118,038 k€
	Dettes représentées par un titre		
2.2	Autres passifs	1,519 k€	1,713 k€
2.3	Comptes de régularisation	64 k€	353 k€
2.4	Provisions	387 k€	387 k€
	Dettes subordonnées		
	CAPITAUX PROPRES		
	Capital souscrit	13,084 k€	13,076 k€
	Primes d'émission	37,027 k€	36,963 k€
	Subventions d'investissement	442 k€	288 k€
	Report à nouveau	- 24,578 k€	- 18,051 k€
	Résultat de l'exercice	- 6,087 k€	- 6,527 k€
2.5	**Total capitaux propres**	**19,888 k€**	**25,750 k€**
	TOTAL DU PASSIF	**331,550 k€**	**146,240 k€**

Variation du bilan

La taille du bilan de Memo Bank s'élevait au 31 décembre 2024 à 331,6 millions d'euros, en hausse de 127 % par rapport au 31 décembre 2023 (146,2 millions d'euros). La hausse du bilan provient principalement de la croissance des dépôts de la clientèle, qui augmentent de 162 % (de 118,0 millions d'euros à 309,7 millions d'euros), largement expliqué par le succès de notre compte d'épargne Booster.

Politique financière

Une politique hautement conservatrice garante de la sécurité des dépôts des clients

Depuis son lancement, Memo Bank gère son bilan de manière hautement conservatrice. L'objectif de la politique financière de la banque est de garantir un haut niveau de liquidité du bilan et de neutraliser les dépendances externes dans la gestion de sa liquidité.

Ainsi, les dépôts des clients sont placés de manière à garantir une liquidité immédiate ou de court terme :

- 76 % des dépôts sont placés en banque centrale. Ces dépôts sont garantis et disponibles à tout moment.
- 24 % des dépôts sont placés dans des grands établissements bancaires, à 92 % dans des comptes à terme. Les comptes à terme sont considérés comme des investissements sans risque, avec une disponibilité maximale de 32 jours.

Aucun dépôt des clients de Memo Bank n'est investi dans des instruments financiers à risque.

De manière plus globale, la décomposition du bilan de Memo Bank, représentée dans le bilan schématique ci-contre, illustre le caractère conservateur de la politique financière de Memo Bank.

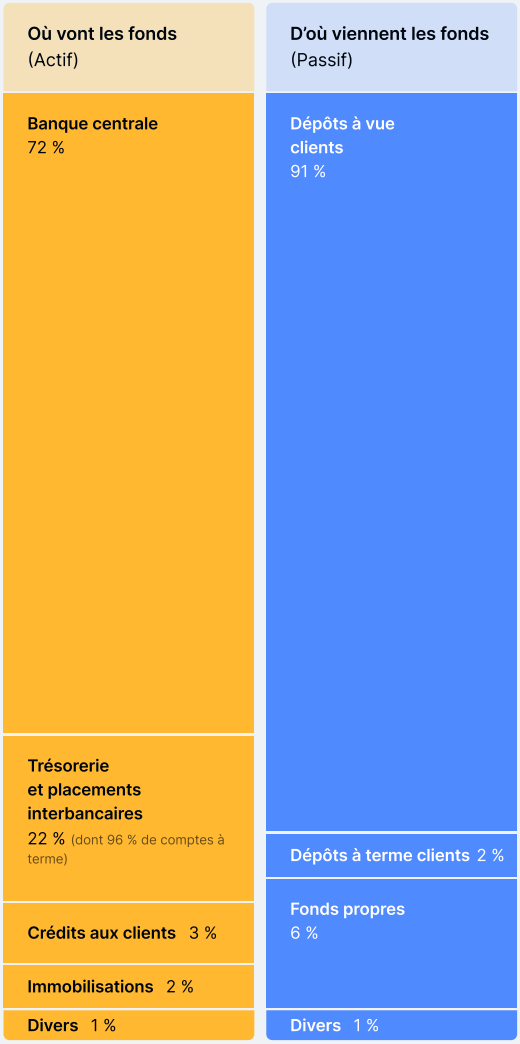

76 % des dépôts de nos clients sont placés en banque centrale. Ces dépôts sont garantis et disponibles à tout moment.

24 % des dépôts de nos clients sont replacés auprès de grands établissements bancaires.

Des ratios de liquidité et de solvabilité largement supérieurs aux minimums réglementaires et à la moyenne du marché

Le caractère conservateur de la politique financière de Memo Bank se traduit dans des ratios réglementaires élevés par rapport aux exigences minimales des régulateurs, et à la moyenne des banques françaises.

Ratios de liquidité :

Liquidity Coverage Ratio (LCR) : il évalue la capacité d'une banque à résister à une crise de liquidité aiguë, à la fois systémique et spécifique à l'établissement sur une durée d'un mois.

→ Le LCR de Memo Bank est de 261,33 % au 31 décembre 2024.

Net Stable Funding Ratio (NSFR) : il évalue la capacité d'une banque à résister à une crise de liquidité aiguë, spécifique à l'établissement, sur une durée d'un an.

→ Le NSFR de Memo Bank est de 236,42 % au 31 décembre 2024.

Ratio de solvabilité :

Le ratio de capital Common Equity Tier 1 (CET1) évalue la capacité d'une banque à absorber des pertes tout en continuant à fonctionner sans faire défaut. Ce ratio mesure la proportion des capitaux propres durs, définis comme de haute qualité d'une banque par rapport à ses actifs pondérés par les risques, autrement dit la traduction chiffrée des risques potentiels qu'elle détient à son actif. Les régulateurs utilisent ce ratio pour s'assurer que les banques disposent d'un coussin de capital adéquat pour couvrir les risques auxquels elles sont exposées.

→ Le ratio de capital CET1 de Memo Bank est de 27,38 % au 31 décembre 2024.

Des ratios prudentiels solides :

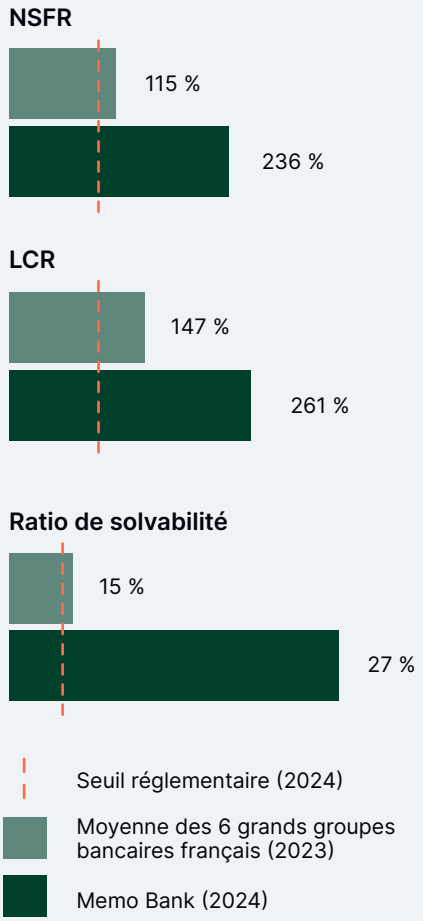

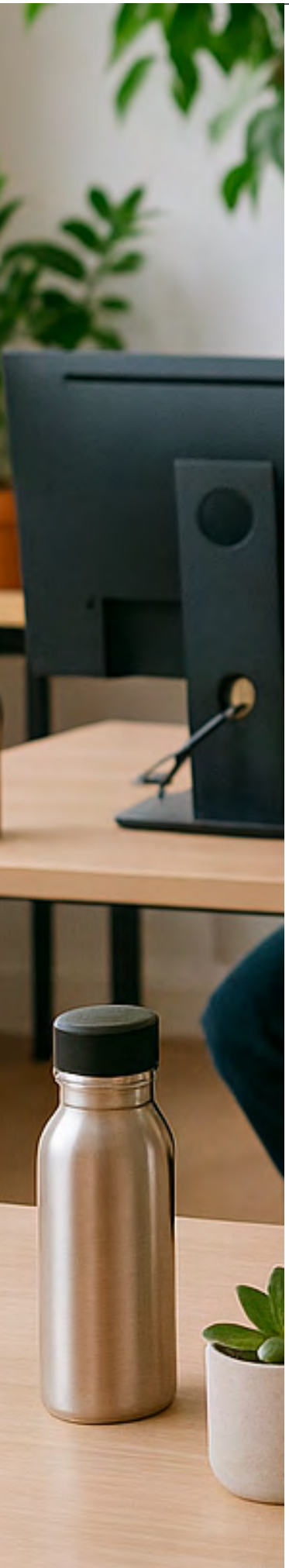

Politique environnementale

Depuis 2020, Memo Bank cherche à développer un modèle de banque bas carbone, mesuré depuis 2021 par un bilan carbone annuel. L'organisation se mobilise tout au long de l'année pour réaliser son objectif de développement vertueux, à travers les actions principales suivantes.

Refus de financer les énergies fossiles

Memo Bank ne finance pas les projets de développement ou d'exploitation d'infrastructures liées aux énergies fossiles, comme le charbon, le gaz, ou le pétrole.

Développement d'outils pour sensibiliser les clients et les aider à mesurer leur empreinte carbone

Memo Bank a lancé en 2023 un calculateur d'émissions carbone, qui permet à ses clients de voir les émissions correspondantes à chaque dépense réalisée avec une carte Memo Bank. Memo Bank affiche aussi l'intensité carbone liée à l'utilisation de ses services sur toutes ses factures.

Implication dans l'écosystème financier

Memo Bank a rejoint en 2023 le Partnership for Carbon Accounting Financials, une initiative internationale qui cherche à harmoniser la façon dont les institutions financières mesurent leurs émissions carbone. Par ailleurs, pour encourager d'autres institutions financières à développer des outils pour sensibiliser leurs clients, Memo Bank a rendu public les retraitements de données produits pour développer ses outils.

Formation des collaborateurs de Memo Bank

Chaque année, les salariés de Memo Bank sont formés aux conséquences du changement climatique (La Fresque du Climat en 2022, Le Puzzle Climat en 2023, La Fresque du Numérique en 2024). L'objectif est que tous les collaborateurs de Memo Bank intègrent le paradigme de la transition bas carbone dans leur travail quotidien.

Développement responsable de l'entreprise Memo Bank

Tous les déplacements des collaborateurs de Memo Bank effectués dans le cadre de leur activité professionnelle sont réalisés en train ou en transports en commun. Memo Bank autorise le télétravail à l'ensemble de ses collaborateurs. Memo Bank équipe ses salariés en matériel reconditionné, et propose des repas végétariens lors des événements d'entreprise.

03

Gouvernance d'entreprise

Une activité étroitement supervisée

Trois organes assurent la gouvernance de Memo Bank :

- **L'équipe de direction** (directoire composé des dirigeants effectifs et autres dirigeants) est chargée de la gestion quotidienne de la banque, de la définition de sa stratégie, de la supervision de sa performance, et de l'assurance de la conformité de l'activité avec les réglementations prudentielles.
- **Le conseil de surveillance** a pour mission d'assurer le contrôle permanent de la façon dont l'équipe de direction gère Memo Bank. Il est composé de banquiers expérimentés qui ont dirigé les plus grandes banques françaises et internationales, et d'associés de sociétés d'investissement de premier plan.
- **Le comité d'audit et des risques** a pour mission de préparer les décisions du Conseil de Surveillance. Il l'assiste dans sa responsabilité, dans la maîtrise des risques des activités, en formulant des avis issus des travaux qu'il mène en relation avec les équipes opérationnelles, notamment l'équipe de direction.

Memo Bank possède également **quatre comités** se réunissant régulièrement pour organiser et contrôler l'activité de la banque sur différents sujets :

- **Le comité des risques et du contrôle interne** s'assure que l'activité de Memo Bank, son organisation et ses procédures sont conformes à la réglementation, aux règles déontologiques, aux usages et aux orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise.
- **Le comité de crédit** contrôle la notation des clients et décide de l'octroi de financements.
- **Le comité Nouveaux Produits** encadre les risques inhérents à la mise en place d'un nouveau produit.
- **Le comité ALM** (*Asset-Liability Management*) a pour responsabilité la gestion courante du bilan dans le cadre des orientations définies par le Conseil de surveillance et par la fonction de gestion des risques.

Trois organes gouvernent et contrôlent l'activité de Memo Bank :

L'équipe de direction

Le conseil de surveillance

Le comité d'audit et des risques

Le conseil de surveillance de Memo Bank

Le Conseil de surveillance veille au bon fonctionnement de la banque, s'assure de la qualité des décisions prises par le Directoire, et de leur conformité.

Il se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les rapports trimestriels produits par le Directoire de Memo Bank.

Composition du conseil de surveillance au 31 décembre 2024

Ronan Le Moal
Ancien directeur général d'Arkéa

Ronan Le Moal a dirigé pendant 13 ans le groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui comprend notamment Suravenir et Fortuneo. Il est aujourd'hui le fondateur et directeur général du fonds d'investissement Épopée Gestion. Diplômé d'HEC, il préside le conseil de surveillance de Memo Bank.

Valentine Baudouin Barbelivien
Associée chez Fost Capital et Regvantage

Ancienne avocate passée par le cabinet Kramer Levin, Valentine Baudouin Barbelivien est aujourd'hui associée du fonds d'investissement Fost Capital et de la société Regvantage. Diplômée des universités Panthéon Assas (Paris II) et Paris Dauphine, elle est vice-présidente du conseil de surveillance de Memo Bank.

Gilles Denoyel
Président du conseil d'administration de Dexia

Avant de prendre la présidence du conseil d'administration de Dexia, Gilles Denoyel a occupé les postes de directeur général délégué de HSBC France, et de président International Institutional Relations pour l'Europe du Groupe HSBC. Membre du conseil de surveillance de Memo Bank, ancien élève de l'ENA, il est diplômé de l'École des mines de Paris et de Science Po.

Jacques Veyrat
Président d'Impala

Jacques Veyrat est à la tête d'Impala, une société d'investissement qu'il a fondée en 2011. Il est aussi président du conseil d'administration du groupe Fnac Darty. Diplômé de l'École nationale des ponts et chaussées et de l'École polytechnique, il est membre du conseil de surveillance de Memo Bank.

Paul Mizrahi
Cofondateur de Blackfin Capital Partners

Avant de cofonder Blackfin Capital Partners, un fonds d'investissement spécialisé dans les services financiers, Paul Mizrahi a créé la banque en ligne Fortuneo, rachetée par le groupe Crédit Mutuel Arkéa en 2006. Il est diplômé d'HEC Paris et représente Blackfin au conseil de surveillance de Memo Bank.

Clarisse Blandin
Directeur d'investissement chez Bpifrance

Clarisse Blandin est chargée d'investissement chez Bpifrance, la banque publique d'investissement française. Diplômée de l'ESCP Europe, elle représente Bpifrance au conseil de surveillance de Memo Bank.

Pierre-Éric Leibovici
Cofondateur de Daphni

Pierre-Éric Leibovici a cofondé Daphni, un fonds d'investissement spécialisé dans les entreprises technologiques européennes. Il est diplômé de l'ESCP Europe. Il représente Daphni au conseil de surveillance de Memo Bank.

L'équipe de direction de Memo Bank

Composition de l'équipe de direction au 31 décembre 2024

Jean-Daniel Guyot
Cofondateur et président du directoire

Avant de cofonder Memo Bank en 2017, Jean-Daniel Guyot a co-fondé Capitaine Train, un site de réservation de billets de train dont il était le président et qu'il a vendu à Trainline en 2016. Il est diplômé de l'INSA de Rouen.

Michel Galibert
Cofondateur et directeur des opérations

Michel Galibert a cofondé Memo Bank en 2017. Avant cela, il a travaillé chez Google et Capitaine Train, où il a été chargé du marketing puis du produit, aux côtés de Jean-Daniel Guyot. Il est diplômé d'HEC Paris.

Ferdinand Brunet
Directeur financier et membre du directoire

Ferdinand Brunet a débuté sa carrière au sein de KPMG auprès des principales banques françaises. Il a ensuite rejoint la banque ING où il a occupé pendant près de dix ans des fonctions de responsable et contrôleur financier. Il a aussi travaillé pour Ditto Bank.

Pierre Darbre
Directeur des risques, du contrôle et de la conformité

Pierre Darbre a passé 14 années dans les administrations française et européenne, à la Commission européenne et à la Direction générale du trésor notamment, où il a été chef de bureau des affaires bancaires. Il est diplômé de Polytechnique et de l'ENSAE Paris.

Christophe Juniet
Directeur technique

Christophe Juniet a passé 5 ans au sein de l'ingénierie des marchés financiers du groupe Crédit Agricole Cheuvreux, avant de rejoindre Criteo en 2011, où il encadrait un département composé d'une centaine d'ingénieurs.

Karim Makram-Ebeid
Secrétaire général

Karim Makram-Ebeid a exercé pendant dix ans la profession d'avocat, tout d'abord au sein de cabinets d'avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'État, puis chez Gide, Loyrette Nouel, avant de cofonder le cabinet Bochamp. Il a ensuite exercé en qualité de juriste d'entreprise pendant plus de 10 ans, notamment au sein de SFIL où il était responsable juridique en charge du contentieux, du financement du secteur public et du crédit export. Il est ancien Secrétaire de la Conférence des Avocats du Barreau de Paris, diplômé de Paris X et de HEC Paris.

04

Comptes annuels 2024

Préambule

Les comptes annuels 2024 de Memo Bank sont établis et présentés dans le respect du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC). Memo Bank applique également le règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, qui modifie la présentation des emprunts de titres et de l'épargne réglementée.

Vous trouverez en Annexe de ce document les éléments suivants :

- Nos principes comptables et méthodes d'évaluation
- Notes détaillées des principaux postes des états financiers

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

	2024	2023	Évolution %
Total bilan	331,550 k€	146,240 k€	127 %
Produit Net Bancaire	5,448 k€	4,033 k€	35 %
Résultat net comptable (perte)	- 6,087 k€	- 6,527 k€	7 %

Bilan actif

Ref Notes		2024	2023
1.1	Caisse, banques centrales, comptes courants postaux Effets publics et valeurs assimilées	237,746 k€	62,708 k€
	CRÉDIT SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET À LA CLIENTÈLE		
1.2	Prêts et créances sur les établissements de crédit	45,517 k€	46,996 k€
1.3	Opérations avec la clientèle	12,169 k€	11,452 k€
	PORTEFEUILLE DES TITRES		
1.4	Obligations et autres titres à revenu fixe Actions et autres titres à revenu variable	4,090 k€	4,096 k€
	Participations et autres titres détenus à long terme Parts dans les entreprises liées	60 k€	28 k€
	IMMOBILISATIONS		
1.5 & 1.6	Immobilisations incorporelles	5,896 k€	5,382 k€
	Immobilisations corporelles	50 k€	3 k€
1.7	Autres actifs	25,516 k€	14,750 k€
1.8	Comptes de régularisation	506 k€	825 k€
	TOTAL DE L'ACTIF	**331,550 k€**	**146,240 k€**

Bilan passif

Ref Notes		2024	2023
	Banques centrales, CCP		
	Dettes envers les établissements de crédit		
	DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE		
2.1	Opérations avec la clientèle	309,692 k€	118,038 k€
	Dettes représentées par un titre		
2.2	Autres passifs	1,519 k€	1,713 k€
2.3	Comptes de régularisation	64 k€	353 k€
2.4	Provisions	387 k€	387 k€
	Dettes subordonnées		
	CAPITAUX PROPRES		
	Capital souscrit	13,084 k€	13,076 k€
	Primes d'émission	37,027k€	36,963 k€
	Subventions d'investissement	442 k€	288 k€
	Report à nouveau	- 24,578 k€	- 18,051 k€
	Résultat de l'exercice	- 6,087 k€	- 6,527 k€
2.5	**Total capitaux propres**	**19,888 k€**	**25,750 k€**
	TOTAL DU PASSIF	**331,550 k€**	**146,240 k€**

Compte de résultat

Ref Notes		2024	2023
3.1	Intérêts et produits assimilés	7,482 k€	3,984 k€
3.2	Intérêts et charges assimilées	- 4,007 k€	- 1,155 k€
	Revenus des titres à revenu variable		
3.3	Commissions (produits)	1,862 k€	1,095 k€
	Commissions (charges)		
	Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation		
3.4	Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	145 k€	129 k€
	Autres produits d'exploitation bancaire		
	Autres charges d'exploitation bancaire	- 33 k€	- 20 k€
	PRODUIT NET BANCAIRE	**5,448 k€**	**4,033 k€**
3.5	Charges générales d'exploitation	- 10,132 k€	- 9,136 k€
	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 1,667 k€	- 1,288 k€
	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**- 6,352 k€**	**- 6,391 k€**
3.6	Coût du risque	- 54 k€	- 452 k€
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**- 6,406 k€**	**- 6,843 k€**
	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	8 k€	
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**- 6,843 k€**	**- 6,843 k€**
	Résultat exceptionnel	0 k€	27 k€
	Impôts sur les bénéfices	311 k€	288 k€
	Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		
	RÉSULTAT NET	**- 6,087 k€**	**- 6,527 k€**

Hors bilan

	2024	2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	**1,861 k€**	**1,035 k€**
Engagement de financement	1,861 k€	1,035 k€
Engagement de garantie		
Engagement sur titres		
ENGAGEMENTS REÇUS	**4,160 k€**	**5,029 k€**
Engagement de financement		
Engagement de garantie	4,160 k€	5,029 k€
Engagement sur titres		

Annexe 1 : Règles et méthodes comptables

Cette partie du document présente les annexes aux comptes annuels de l'exercice 2024 détaillant la composition du bilan, dont le total est de 331 550 k euros, et du compte de résultat de l'exercice, dégageant une perte de 6 087 k euros.

L'exercice clos couvre la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

La note et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire au 13 mars 2025.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-07 du 26 novembre 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des normes comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en k euros.

Événements significatifs de l'exercice

Plusieurs événements majeurs ont marqué l'année 2024 :

- Au cours de l'année écoulée, les tensions entre l'Ukraine et la Russie ainsi que les hostilités entre Israël et le Hamas ont continué d'avoir des répercussions considérables sur la sécurité européenne et les relations internationales. Les crises climatiques et leurs conséquences représentent un défi majeur pour la stabilité mondiale. Néanmoins, en raison de la focalisation des activités économiques de Memo Bank exclusivement sur le territoire français, ces turbulences internationales n'ont pas exercé d'influence notable sur notre bilan financier.
- Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2023, les actionnaires ont donné délégation au Directoire afin de procéder à une augmentation de capital qui a été réalisée le 22 février 2024 pour un montant nominal de 5 220,72 €, par voie d'émission de 2.400 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'environ 2,1753 € par action et chacune assortie d'une prime d'émission d'environ 22,8247 €, soit un prix unitaire de souscription de 25 € par action, représentant un investissement total d'un montant de 60 000 €. Le capital social de la Société est ainsi passé de 13 076 278,74 € à 13 081 499,46 €.
- Enfin, l'exercice 2024 a été marqué par le lancement du produit phare de Memo Bank, le compte Booster. Ce compte épargne liquide rémunéré 80% de l'€STR a été un franc succès auprès des clients de Memo Bank et a permis d'accélérer l'acquisition clients et d'améliorer en parallèle le produit net bancaire.

Événements postérieurs au 31 décembre 2024

Néant.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, logiciels et brevets : 10 ans.
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans.
- Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont amortis sur 3 à 5 ans.

Les amortissements pour dépréciation pour le matériel informatique sont calculés suivant le mode dégressif fiscal en fonction du taux d'amortissement et de la durée de vie prévue :

- Matériel informatique : 3 ans, taux 41,67 %.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, la non existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Dettes et créances

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Elles sont présentées au bilan selon la nature de l'instrument et de la contrepartie dans les rubriques Dettes envers les établissements de crédit et assimilés, Dettes envers la clientèle, Dettes représentées par un titre ou Dettes subordonnées.

Hormis les opérations avec la clientèle qui correspondent aux dépôts des clients, les autres dettes enregistrées par Memo Bank correspondent principalement aux dettes fournisseurs.

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentées des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, le cas échéant.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.
Les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts de la clientèle). Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Par ailleurs, ces actifs financiers étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les pertes de crédit sont comptabilisées en résultat dans la rubrique coût du risque en contrepartie d'une dépréciation du coût amorti à l'actif du bilan.

Memo Bank a 2 types de créances :

- Ses dépôts envers ses établissements de crédit ;
- les prêts à la clientèle.

Portefeuille de titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres ainsi que les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.
L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent pas, sauf exceptions, faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Créances douteuses et dépréciations

Une créance est considérée comme douteuse dès lors qu'un ou plusieurs événements susceptibles d'affecter négativement ses flux de trésorerie futurs se sont produits.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Les créances font l'objet d'un suivi par les risques afin d'identifier tout événement, tel qu'exposé ci-dessus, devant entraîner le déclassement d'une créance en douteux ainsi que son provisionnement.

Au vu de la volumétrie des clients douteux à ce stade, les dépréciations sont déterminées à dire d'expert sur une base individuelle en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Les intérêts sur créances douteuses sont dépréciés à 100%. Ces dépréciations sont comptabilisées en coût du risque, en complément des dépréciations relatives au capital restant dû.

Parmi les encours douteux, Memo Bank distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis. Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour l'exercice 2024, le coût du risque a évolué positivement pour Memo Bank, en raison notamment d'accords trouvés avec des contreparties existantes. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. A moins d'être couverte par un texte spécifique ou de relever des opérations bancaires ou connexes, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Intérêts, produits et charges assimilés

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit.

Commissions

Les rubriques de produits et charges de commissions regroupent les commissions sur prestations de services et engagements qui ne sont pas assimilables à des intérêts. Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les opérations avec la clientèle regroupent les commissions perçues auprès des clients dans le cadre des activités de la banque notamment les abonnements.

Méthode de calcul du résultat par action et dilué par action

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires après neutralisation des intérêts sur les emprunts remboursables ou convertibles en actions par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options et actions gratuites attribuées, des bons de souscription d'actions en circulation et de la conversion des obligations convertibles en actions. Pour le calcul du bénéfice dilué par action, seuls sont pris en considération les instruments ayant un effet dilutif sur ce dernier, c'est-à-dire qui ont pour effet de réduire le bénéfice par action.

Annexe 2 : Notes sur l'actif

Caisse, Banques Centrales, C.C.P

Note 1.1	2024	2023	Variation %
Banque centrale	237,746 k€	62,708 k€	279 %
TOTAL CAISSE ET BANQUE CENTRALE	**237,746 k€**	**62,708 k€**	**279 %**

Créances sur les établissements de crédits et assimilés

Note 1.2	2024	2023	Variation %
Prêts et comptes ordinaires à vue	1,180 k€	403 k€	192.37 %
Prêts et comptes à terme	43,000 k€	46,000 k€	- 6.52 %
Créances rattachées	1,338 k€	593 k€	125.71 %
TOTAL NOSTRO	**45,517 k€**	**46,996 k€**	**-3 %**

Nos créances sont majoritairement des dépôts à terme.

Opérations avec la clientèle

Note 1.3	2024	2023
Créances commerciales		
Crédit à l'exportation		
Crédits de trésorerie	6,509 k€	7,580 k€
Crédits à l'équipement	691 k€	699 k€
Crédits à l'habitat		
Autres crédits à la clientèle	3,807 k€	2,450 k€
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	**11,008 k€**	**10,729 k€**
Comptes ordinaires	617 k€	160 k€
Comptes d'affacturage		
Dépôt de garantie		
Comptes d'épargne à régime spécial		
Comptes créditeurs à terme		
Bons de caisse et bons d'épargne		
COMPTES DE LA CLIENTÈLE	**617 k€**	**160 k€**
Créances douteuses	1,150 k€	1,124 k€
Créances rattachées		
Provisions sur créances douteuses	- 605 k€	- 561 k€
CRÉANCES DOUTEUSES	**544 k€**	**563 k€**
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (ACTIF)	**12,169 k€**	**11,452 k€**

La majorité des opérations avec la clientèle à l'actif correspond aux crédits accordés à nos clients. L'ensemble des clients de Memo Bank sont des PME situées en France.

Du fait de la taille non significative du portefeuille de crédit, Memo Bank n'a pas considéré l'éligibilité de ces créances au refinancement de la banque centrale.

Nous avons deux types de crédits : les comptes ordinaires débiteurs ont une maturité de moins de 3 mois à hauteur de 617 k€ et les crédits à hauteur de 11 008 k€ et dont la durée est comprise entre 1 à 7 ans.

Les encours de crédits sains et douteux se répartissent comme suit :

	2024	2023
Encours sains bruts	11,624 k€	10,890 k€
Encours douteux bruts	1,150 k€	1,124 k€
dont encours douteux compromis	*654 k€*	*190 k€*
Dépréciations individuelles	- 605 k€	- 561 k€
dont dépréciations sur encours douteux compromis	*- 423 k€*	*- 190 k€*
ENCOURS TOTAL DE CRÉDIT	**12,169 k€**	**11,452 k€**

Obligations et autres titres à revenus fixes

Note 1.4	*Au début de l'exercice	*Acquisitions	*Cessions	Autres	*En fin d'exercice
Titres de transactions					0 k€
Titres de placements					0 k€
Titres d'investissements	4,015 k€			- 4 k€	4,011 k€
OBLIGATIONS ET AUTRES	**4,015 k€**	**0 k€**	**0 k€**	**- 4 k€**	**4,011 k€**

** Valeur nominale*

Les coûts d'acquisition relatifs à ces investissements ont été inclus dans la valeur initiale et font l'objet d'un étalement sur la durée de vie des titres. Les -€4k correspondent à l'étalement en 2024 de ces coûts d'acquisition.

Le montant des intérêts courus sur les titres d'investissements au 31/12/2024 s'élèvent à €79k.

Au cours de l'exercice 2024, les titres d'investissements n'ont pas fait l'objet de reclassements.

Analyse des immobilisations

Note 1.5 et Note 1.6	*Au début de l'exercice	*Augmentation	*Diminution	*En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	8,118 k€	2,228 k€	47 k€	10,299 k€
Fonds commercial				
Concessions, brevets et droits assimilés	50 k€		47 k€	1 k€
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**8,168 k€**	**2,228 k€**	**96 k€**	**10,300 k€**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	112 k€	62 k€	1 k€	172 k€
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**112 k€**	**62 k€**	**1 k€**	**172 k€**
ACTIFS IMMOBILISÉS	**8,279 k€**	**2,290 k€**	**97 k€**	**10,472 k€**

** Valeurs brutes*

Immobilisations incorporelles

98 % de l'actif immobilisé brut sont les immobilisations incorporelles.

Memo Bank a engagé depuis son lancement un certain nombre de dépenses pour le déploiement de son core banking system.

La société a considéré que les dépenses de développement engagées à compter de l'exercice 2020, année de l'obtention de l'agrément en tant qu'établissement de crédit, pouvaient être activées, au regard notamment des critères d'activation cumulés définis selon les normes comptables françaises :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Au compte de résultat, les dépenses de développement activées ont été enregistrées en diminution des charges correspondantes.

Immobilisations corporelles

Il y a eu très peu de nouvelles immobilisations corporelles sur l'exercice 2024 (achat d'ordinateurs portables pour 61 k€).

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	À la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	2,752 k€	1,650 k€		4,403 k€
Fonds commercial				
Concessions, brevets et droits assimilés	33 k€	4 k€	36 k€	1 k€
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2,785 k€**	**1,654 k€**	**36 k€**	**4,403 k€**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	109 k€	13.5 k€	0.0 k€	122 k€
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**109 k€**	**13 k€**	**0 k€**	**122 k€**
ACTIFS IMMOBILISÉS	**2,894 k€**	**1,667 k€**	**36 k€**	**4,526 k€**

Autres actifs

Note 1.7	2024	2023
Créances fiscales	15 k€	52 k€
Créances sociales	11 k€	19 k€
Dépôts et cautionnements	490 k€	336 k€
Autres actifs divers	25,000 k€	14,342 k€
TOTAL	**25,516 k€**	**14,750 k€**

L'augmentation des autres actifs s'expliquent par l'augmentation des soldes de nos comptes techniques chez EBA Clearing afin de faire face à l'augmentation du volume de flux réalisés par nos clients.

Comptes de régularisation

Note 1.8	Charges d'exploitation 2024	Charges financières 2024	Charges exceptionnelles 2024
Charges constatées d'avance	196 k€		
Comptes d'encaissement	0 k€		
Produits à recevoir	311 k€		
Débiteurs divers	0 k€		
TOTAL	**506 k€**	**0 k€**	**0 k€**

	Charges d'exploitation 2023	Charges financières 2023	Charges exceptionnelles 2023
Charges constatées d'avance	129 k€		
Comptes d'encaissement	0 k€		
Produits à recevoir	696 k€		
Débiteurs divers	0 k€		
TOTAL	**825 k€**	**0 k€**	**0 k€**

Annexe 3 : Notes sur le passif

Opérations avec la clientèle

Note 2.1	2024	2023
Comptes ordinaires	296,990 k€	70,638 k€
Comptes d'affacturage		
Dépôt de garantie	579 k€	825 k€
Comptes d'épargne à régime spécial		
Comptes créditeurs à terme	8,649 k€	46,330 k€
Bons de caisse et bons d'épargne		
COMPTES DE LA CLIENTÈLE	**306,218 k€**	**117,793 k€**
Valeurs non imputées	3,475 k€	245 k€
Autres sommes dues		
VALEURS NON IMPUTÉES ET AUTRES SOMMES DUES	**3,475 k€**	**245 k€**
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	**309,692 k€**	**118,038 k€**

Les comptes de la clientèle sont constitués de :

- dépôts à vue liés aux comptes ordinaires, et comptes spéciaux pour 84 756 k€ ;
- dépôts rémunérés sur un compte d'épargne lancé en 2024 (compte Booster) pour 212 234 k€.

Les dépôts à terme sont des dépôts sur une durée allant de 3 mois à 24 mois.
Les 8 649 k euros de dépôts à terme sont répartis de la manière suivante :

- 3 754 k€ ont une maturité inférieure ou égale à 3 mois ;
- 2 084 k€ ont une maturité inférieure ou égale à 6 mois ;
- 1 910 k€ ont une maturité inférieure ou égale à 1 an ;
- 501 k€ ont une maturité inférieure ou égale à 18 mois ;
- 400 k€ ont une maturité inférieure ou égale à 24 mois.

Autres passifs

Note 2.2	2024	2023
Dettes fiscales	93 k€	235 k€
Dettes sociales	1,059 k€	879 k€
Dettes fournisseurs	240 k€	487 k€
Autres créanciers divers	127 k€	112 k€
AUTRES PASSIFS	**1,519 k€**	**1,713 k€**

Autres comptes de régularisation

Note 2.3	2024	2023
Opération client en attente	64 k€	353 k€
TOTAL	**64 k€**	**353 k€**

Provisions

Note 2.4	2024	2023
Autres provisions	387 k€	387 k€
TOTAL	**387 k€**	**387 k€**

En 2024, la provision est pour risque social, comme en 2023.

Capitaux propres

Note 2.5	2024	2023
Capital souscrit	13,084 k€	13,076 k€
Primes d'émission	37,027 k€	36,963 k€
Subventions d'investissement	442 k€	288 k€
Réserves	0 k€	0 k€
Report à nouveau	- 24,578 k€	- 18,051 k€
Résultat de l'exercire	- 6,087 k€	- 6,527 k€
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**19,888 k€**	**25,750 k€**

Composition du capital social

Le capital social au 31 décembre 2024 est d'un montant de 13 084 k euros décomposé en titres ayant une valeur nominale de 2,18 € et détaillé dans le tableau ci-dessous :

	2024	2023	2022	2021	2020
Capital social	13,084 k€	13,076 k€	11,640 k€	11,640 k€	10,000 k€
Nombre d'actions composant le capital social					
• au début de l'exercice	6,011 k	5,351 k	5,351 k	4,597 k	2,763 k
• émis lors de l'exercice	4 k	660 k	0 k	754 k	1,834 k
• à la clôture de l'exercice	6,015 k	6,011 k	5,351 k	5,351 k	4,597 k
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0

Subventions d'investissement

Note 2.6	2024	2023
Subventions d'investissement	441,727	287,805
TOTAL	**441,727**	**287,805**

Cette subvention est liée à la subvention de trésorerie de BPI.

Annexe 4 : Notes sur le compte de résultat

Produits et charges

Fin 2024, Memo Bank comptait 506 clients contre 300 en 2023.

Intérêts		2024	2023
3.1	**Établissements de crédits**	**7,014 k€**	**3,576 k€**
	Comptes à vue, prêts et comptes à terme	7,014 k€	3,576 k€
	Clientèle	**468 k€**	**407 k€**
	Comptes à vue, prêts et emprunts	468 k€	407 k€
	TOTAL PRODUIT INTÉRÊTS	7,482 k€	3,984 k€
3.2	**Établissements de crédits**	**0 k€**	**0 k€**
	Comptes à vue, prêts et emprunts	0 k€	0 k€
	Clientèle	**4,007 k€**	**1,155 k€**
	Comptes à vue, prêts et comptes à terme	4,007 k€	1,155 k€
	TOTAL CHARGE INTÉRÊTS	4,007 k€	1,155 k€

Commissions		2024	2023
3.3	**Opérations bancaires et financières**	**1,369 k€**	**781 k€**
	Opérations avec la clientèle	1,369 k€	781 k€
	Prestations de services financiers	**493 k€**	**314 k€**
		1,862 k€	1,095 k€

Produits sur titres		2024	2023
3.4	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	145 k€	129 k€
	TOTAL PRODUITS SUR TITRES	**145 k€**	**129 k€**

Charges

Les charges générales d'exploitation sont réparties de la manière suivante :

		2024	2023
3.5	Salaire et traitements	3,210 k€	2,776 k€
	Charges de retraite et assimilées	566 k€	502 k€
	Autres charges sociales	1,997 k€	1,430 k€
	Intéressement et participation des salariés	0 k€	0 k€
	Impôts et taxes liées aux rémunérations	391 k€	520 k€
	Total frais de personnel	**6,165 k€**	**5,228 k€**
	Services extérieurs et autres frais administratifs	3,967 k€	3,822 k€
	Provisions	0 k€	87 k€
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	1,714 k€	1,288 k€
	TOTAL CHARGES	**11,846 k€**	**10,424 k€**

Coût du risque

Le poste coût du risque comporte uniquement le coût lié au risque de crédit (ou risque de contrepartie). Le risque de crédit est l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de la contrepartie sur les engagements qu'elle a souscrits.
Le coût du risque de crédit est évalué lorsque la créance est qualifiée de douteuse c'est-à-dire quand le risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

		2024	2023
3.6	Dotations	- 268 k€	- 471 k€
	Reprises et utilisations	224 k€	226 k€
	Pertes	- 10 k€	- 206 k€
	TOTAL	**- 54 k€**	**- 452 k€**

Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés comprennent les gains ou pertes sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, issus de la différence entre plus-values et moins-values de cession et reprises et dotations aux provisions.

		2024	2023
3.7	Gains sur actifs immobilisés	55 k€	
	Pertes sur actifs immobilisés	47 k€	
	TOTAL	8 k€	0 k€

Annexe 5 : Autres informations

Effectifs

L'effectif **moyen** du personnel au 31 décembre 2024 se décompose ainsi :

	2024	2023
Cadres	68	64
Apprentissage	2	1
Agents de maîtrise et technicien		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	70	65

Crédit d'impôt Innovation et Recherche

Une estimation du CIR 2024 a mené à la comptabilisation d'une provision de 311 k euros au titre de l'exercice.

Engagement IFC

Selon nos estimations, la dette actuarielle de Memo Bank au 31/12/2024 s'élève à 98 623 euros.
Les hypothèses suivantes ont été retenues pour réaliser le calcul :

- âge de départ à la retraite : 65 ans ;
- taux d'augmentation des salaires : 3,50 % constant ;
- taux d'actualisation retenu : 3,50 %.

Honoraires commissaires aux comptes (KPMG)

	2024
Missions de certification des comptes	64 005
Services autres que la certification des comptes	6 405
TOTAL	70 410

Annexe 6 : Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
À l'Assemblée générale de la société MEMO BANK S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Memo Bank S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation des coûts de développement liés au Core Banking System

Votre établissement a engagé depuis sa création un certain nombre de dépenses pour le déploiement de son Core Banking System. Comme indiqué dans les notes 1.5 et 1.6 « Analyse des immobilisations - Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels, les coûts de développement engagés à compter de l'exercice 2020, année de l'obtention de l'agrément bancaire, sont comptabilisés en immobilisations au regard des critères d'activation définis par les normes comptables françaises.

Le montant global des investissements réalisés au cours de l'exercice au titre des dépenses de développement représente 2 228 milliers d'euros, portant ainsi le total des frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles à 10 299 milliers d'euros en valeur brute au 31 décembre 2024, amortis à hauteur de 4 403 milliers d'euros au 31 décembre 2024, ainsi que présenté dans les notes 1.5 et 1.6 « Analyse des immobilisations - Amortissements des immobilisations » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous considérons que la comptabilisation de ces coûts est un point clé de l'audit en raison de l'importance des sommes engagées et de l'impact potentiel sur les comptes de votre établissement qu'aurait une anomalie significative en matière de distinction entre actifs et charges.

Réponse d'audit apportée

Nous avons examiné la conformité des montants comptabilisés à la clôture par la société avec les normes comptables françaises. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures internes mises en place permettant d'identifier les coûts engagés dans le cadre du déploiement du Core Banking System et apprécier leur caractère activable au regard des normes comptables françaises ;
- Apprécier le processus de détermination du montant activé afin de nous assurer de la réalité des coûts comptabilisés ;
- Prendre connaissance de la documentation produite sur une base trimestrielle et relative aux mises en service de lots, au cours du trimestre écoulé ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information donnée dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Memo Bank S.A. par l'Assemblée générale du 29 novembre 2018.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG SA était dans la 7ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.
Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 13 mai 2025

Rémi Vinit-Dunand
Associé

05

Gestion des risques Pilier III

L'organisation de la gestion des risques et sa gouvernance

L'organisation de la gestion des risques

Conformément à la réglementation, la directive de politique générale et d'appétit au risque est adoptée par le Conseil de Surveillance. Elle a été revue au premier trimestre 2024 et validée lors du conseil de surveillance du 29 mars 2024.

Cette directive est construite autour des principes suivants :

- l'identification des principaux risques auxquels Memo Bank est exposée, compte tenu de son modèle économique, de sa stratégie et de l'environnement dans lequel l'établissement opère ;
- la détermination et la formalisation de l'appétit au risque et la prise en compte de ses éléments lors de la définition des objectifs stratégiques et commerciaux ;
- la définition des rôles des différents intervenants dans la gestion des risques.

La liste des risques identifiés dans la cartographie de l'établissement fait l'objet d'une revue régulière, à la fois formelle (une fois l'an) et tout au long de l'année dans le cadre du dispositif de contrôle permanent. Le cadre d'appétence au risque peut être adapté, tout comme le dispositif de contrôle lorsque la matérialisation d'un risque ou sa criticité sont réévalués.

Les instances de gouvernance veillent à la cohérence et à l'équilibre entre la stratégie de développement, les objectifs commerciaux et les obligations en matière de risques.

Memo Bank dispose d'un corpus de directives qui couvre l'ensemble des risques ; elles font l'objet d'une validation dans le cadre du comité d'audit et des risques et sont soumises à l'approbation du conseil de surveillance.

Le cadre de contrôle interne

Memo Bank a mis en œuvre son dispositif de contrôle interne conformément aux exigences de la réglementation bancaire, et notamment à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié.

Le contrôle interne est directement rattaché aux instances dirigeantes et s'organise, d'une part, autour de la direction des risques, de la conformité et du contrôle permanent et, d'autre part, de Bpifrance en ce qui concerne le contrôle périodique, dans le cadre d'un contrat de prestation de services essentiels externalisée.

L'objectif du dispositif est la prévention et la maîtrise des différents risques liés à l'activité de Memo Bank.

Le dispositif de contrôle interne de Memo Bank est structuré suivant trois niveaux (ligne de défenses) :

- La première ligne de contrôle est exercée par les fonctions opérationnelles, en charge des contrôles de premier niveau dans le cadre des activités de leur domaine de compétence. Ces fonctions décident et sont responsables de la prise de risque dans la conduite des opérations et des objectifs qui leur sont assignés.
- La deuxième ligne de contrôle est placée sous la responsabilité de la Direction Risques, Conformité et Contrôle permanent. Ses objectifs sont de s'assurer de la mise à jour du dispositif de contrôle permanent et de son exécution opérationnelle. La Direction Risques, Conformité et Contrôle permanent cartographie les risques, organise les contrôles permanents de premier niveau, veille à leur qualité par la mise en place de contrôles permanents de second niveau et élabore les plans d'actions selon les résultats des contrôles.
- La troisième ligne de contrôle (contrôle périodique) est placée sous la responsabilité du président du Directoire. Elle a pour objet, notamment, de fournir au Conseil de Surveillance et à la Direction Générale une assurance sur le degré de maîtrise des opérations et du pilotage exercé par les deux premières lignes.

La gouvernance

La gouvernance de Memo Bank est assurée par les entités suivantes :

- **Le directoire - les dirigeants effectifs**, qui à pour mission de veiller à la cohérence et l'efficacité du dispositif global de contrôle interne. Il valide les politiques de maîtrise des risques proposées, veille à la mise en œuvre de moyens suffisants pour l'exercice des fonctions liées au contrôle interne, et examine les résultats des dispositifs en place dans le cadre des comités dédiés à savoir notamment : le comité des risques et du contrôle interne, le comité de gestion actif-passif, le comité nouveaux produits, le comité de veille règlementaire.
- **Le comité d'audit et des risques**, qui a pour mission de préparer les décisions du conseil de surveillance. Il l'assiste dans sa responsabilité sur l'ensemble des sujets liés à la maîtrise des risques, dont la présentation des résultats et des principales actions conduites est effectuée dans le cadre du comité. Il est également chargé de suivre du processus d'élaboration de l'information financière et du contrôle légal des comptes annuels par les Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit et des risques se tient sur la base d'une fréquence trimestrielle.
- **Le conseil de surveillance**, qui est responsable de la conformité du dispositif global de contrôle interne avec les réglementations et lois en vigueur. Le conseil de surveillance se tient sur la base d'une fréquence trimestrielle.

La comitologie

Memo Bank dispose également d'un comité des risques et du contrôle interne qui pilote le dispositif de contrôle interne et de suivi des risques (opérationnel, crédit, non-conformité) et la LCB-FT.

Ce comité est articulé avec plusieurs comités opérationnels qui participent au dispositif global de contrôle interne : le comité de crédit, le comité ALM et le comité nouveau produit.

Les membres du directoire participent à chacun de ces comités et assurent ainsi une déclinaison opérationnelle des décisions stratégiques d'encadrement du risque.

Le profil de risque

Memo Bank a obtenu son agrément d'établissement de crédit le 4 juin 2020, avec prise d'effet au 23 juillet 2020.

Elle offre à une clientèle exclusivement composée d'entreprises des comptes à vue (pour certains rémunérés, tels le compte Booster), des comptes à terme, des comptes à vue répondant à des obligations spéciales de ségrégation des fonds chez ses clients (comptes d'affectation spéciale, comptes de cantonnement, comptes de fiducie, etc), et un ensemble de services bancaires associés à ces comptes (virements, prélèvements SEPA et Swift, cartes bancaires Visa, etc.) ainsi que des facilités de caisse et crédits à court et moyen terme (jusqu'à 7 ans).

L'activité de Memo Bank du fait de ses opérations, de sa clientèle et des produits qu'elle offre l'expose à la typologie de risques suivants :

- Des risques financiers dont :
    - Le risque de liquidité : Memo Bank s'assure de disposer à tout moment de suffisamment d'actifs liquides pour faire face à ses engagements contractuels ou à une évolution défavorable des dépôts de sa clientèle. Outre l'octroi de crédits à sa clientèle, Memo Bank place une part modeste de ses liquidités en titres obligataires et dépôts à terme auprès de contreparties diversifiées et de bonne qualité, et replace finalement l'essentiel de son actif auprès de la Banque de France.
    - Le risque de taux d'intérêt pour lequel Memo Bank suit également une politique prudente tant sur la partie de ses activités commerciales que sur celle de ses opérations de gestion propre, visant à minimiser la sensibilité de sa marge nette d'intérêt et de ses fonds propres.

- Le risque de crédit sur ses clients que Memo Bank maîtrise par une politique d'octroi rigoureuse, avec des informations étayées et le recours aux dispositifs de garanties de place (Fonds Européen d'Investissement et Bpifrance, par exemple), en veillant à la diversification de ses expositions clients par rapport au montant de ses fonds propres CET1.
- Le risque de levier excessif, qui conduit Memo Bank à limiter la taille totale de son bilan (et donc le montant de dépôts de tous types qu'elle collecte) par rapport à ses fonds propres, quand bien même ces dépôts sont replacés très majoritairement à la Banque Centrale pour minimiser les risques de crédit, de taux et de liquidité précités.
- Memo Bank n'est pas exposée au risque de change, n'utilise pas d'instruments dérivés, et ne réalise pas d'opérations de titrisation.

- Des risques non financiers dont :
  - Le risque opérationnel pour lequel Memo Bank met en place une cartographie des risques, un dispositif de remontée et d'évaluation des incidents, un dispositif de contrôle et de modération des risques dans le cadre du contrôle permanent.
  - Le risque de non-conformité, y compris en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, pour lequel Memo Bank met en place un ensemble de procédures, de modes opératoires et d'outils lui permettant de s'assurer du respect des dispositions propres aux activités bancaires auxquelles l'établissement est soumis.

La liquidité et la solvabilité de Memo Bank sont démontrées par le montant et la qualité de ses fonds propres (composés uniquement de Core Equity Tier 1) et de ses actifs liquides, qui s'incarnent dans des ratios prudentiels nettement au dessus de la moyenne du marché français (voir paragraphe 9).

L'appétence au risque

Conformément à la réglementation, le Conseil de surveillance de Memo Bank définit l'appétit au risque qui encadre la nature et le niveau des risques que l'établissement est prêt à accepter. Ce cadre d'appétit est mis à jour régulièrement, a minima chaque année.

L'appétit au risque de Memo Bank a fait l'objet d'une validation par le Comité d'audit et des risques du 15 mars 2024.

Elle a consisté en une actualisation de certains indicateurs et des seuils d'alerte et/ou limites.

Pour chaque indicateur, la limite matérialise le niveau maximum de risque accepté par l'établissement sur le risque lié.

Memo Bank entend mettre en œuvre une politique générale prudente, adaptée à son développement; le cadre d'appétit au risque traduit cette politique, tant vis-à-vis des ratios prudentiels, en fixant des seuils d'alerte plus exigeants qui permettent d'anticiper d'éventuelles mesures de rétablissement, que vis-à-vis des autres risques.

Le calibrage des seuils a été réalisé de manière à permettre à Memo Bank de prendre les mesures nécessaires entre le déclenchement de l'alerte réalisée auprès du Directoire et l'éventuelle atteinte de la limite propre au Conseil de surveillance.

Un suivi régulier de ces indicateurs est réalisé et présenté à chaque séance du Comité d'audit et des risques, et du Conseil de Surveillance.

L'adéquation du capital et de la liquidité

Pour le calcul de l'exigence réglementaire de solvabilité, Memo Bank utilise les méthodes bâloises standards, adaptées à sa taille, sa complexité et son profil de risque.

En outre, Memo Bank conduit annuellement des processus d'évaluation interne du capital et de la liquidité qui couvrent les activités et risques matériels tels que définis dans sa directive politique générale et appétit au risque.

Memo Bank, dans le cadre du processus d'évaluation interne de l'adéquation de son capital détermine par des stress-tests pour chaque type de risque le montant de capital interne alloué, la répartition du capital interne par typologie de risques.

Dans le processus d'évaluation de la liquidité, Memo Bank s'assure de résister à différents scénarios de stress, de marché ou idiosyncratiques, affectant notamment le comportement des déposants.

L'évaluation interne du capital et de la liquidité se fonde notamment, mais non exclusivement, sur les indicateurs de risques suivis dans le cadre de l'appétit au risque.

Le dispositif de gestion du risque de crédit

Les crédits que Memo Bank consent à une clientèle d'entreprise consistent en des facilités de caisse jusqu'à 90 jours et des crédits à court et moyen terme (jusqu'à 7 ans).

Le processus d'octroi est manuel et le développement du portefeuille de crédits a fait l'objet d'une attention particulière, adaptée à la typologie de clientèle de Memo Bank et à son bilan.

Memo Bank a établi des politiques et procédures d'octroi de crédit qui précisent les règles et les actions à conduire dans le cadre de l'étude d'un dossier.

L'utilisation d'un score externe, alimenté par l'observation des délais de paiement, en plus des sources FIBEN permet d'apprécier le risque de chaque client.

Le chargé d'affaires réalise une première analyse qui est revue et validée par son responsable avant d'être transmise pour analyse contradictoire aux engagements et présentée en cas d'avis favorable au Comité de crédit, qui statue sur le dossier.

Une délégation a été mise en place, au niveau de la direction des risques (responsable des engagements) et de la direction commerciale (team lead banker) afin de fluidifier le processus d'octroi sur des dossiers de montant réduit.

Le principe d'une analyse contradictoire reste cependant la norme quel que soit le décisionnaire.

Les crédits sont presque systématiquement assortis de sûretés réelles (nantissements de fonds de commerce, gage espèces par exemple) ou personnelles (caution des dirigeants), en complément de garanties de place (Bpifrance ou Fonds Européen d'Investissement par exemple).

En complément de ce processus d'octroi, Memo Bank a mis en place des outils de suivi de la qualité des clients dans l'encours dont l'objet est d'identifier les éléments révélateurs d'une dégradation potentielle de la situation financière d'un client. Le suivi est réalisé en temps réel, l'information collectée auprès de tiers (Banque de France, greffes des tribunaux de commerce, prestataire Altarès) étant transmise sous forme d'alertes aux collaborateurs en charge du suivi du risque client (chargé d'affaires, analystes risques).

La survenance d'événements de crédit sur les engagements portés par les clients, ainsi que la survenance d'un événement externe (informations négatives FIBEN, informations négatives sur les délais de paiement....) affectent par ailleurs la notation du client et provoquent sa mise sous surveillance.

Le risque de crédit fait l'objet de seuils d'alerte et de limites spécifiques déterminées dans le cadre de l'appétence au risque de Memo Bank.

L'activité de crédit de Memo Bank a augmenté en 2024. 4,2 millions d'euros de nouveaux crédits à moyen et long terme ont été accordés en 2024, comparé à 2,2 millions d'euros en 2023. Cette production a toutefois tout juste compensé l'amortissement naturel du portefeuille et quelques cas de remboursements anticipés.

Au 31 décembre 2024, l'encours de crédits moyen et long terme s'élève à 11,1 millions d'euros, dont 43%, soit 4,9 millions d'euros, fait l'objet de garanties octroyées par Bpifrance, par le Fonds Européen d'Investissement ou de gages-espèces. Le taux de crédits douteux et litigieux nets de garanties s'établit à 5,64%, intégralement couverts par des provisions.

Le coût du risque sur l'exercice 2024 s'élève à 54 k euros, soit 0,4% du total des expositions sur la clientèle.

Le risque opérationnel et de non conformité

La politique de gestion des risques opérationnels est détaillée dans un corpus de polices et procédures, dont la directive "dispositif de gestion du risque opérationnel" validée par le conseil de surveillance, ainsi qu'une "directive sur la sécurité du système d'information". Un ensemble de procédures encadre la démarche de cartographie des risques, les obligations en matière de recensement, d'évaluation et de traitement des incidents opérationnels notamment.

Le dispositif de remontée, de qualification et d'évaluation des incidents permet de remonter des indicateurs robustes à chaque réunion du comité d'audit et des risques. Le total des pertes opérationnelles subies par Memo Bank en 2024 est inférieur à 1.000 euros.

Memo Bank veille aussi à la résilience opérationnelle de son infrastructure cloud en conduisant plusieurs fois par an des exercices de crise qui démontrent la capacité à ne pas perdre plus d'une minute de données. En 2024, le taux de disponibilité pour les clients s'est élevé à 99,9996 %.

Pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, Memo Bank conduit des diligences approfondies dès l'entrée en relation d'affaire, et de façon périodique en cours de relation d'affaire.

Un dispositif automatisé de filtrage des transactions est en place.

Il s'agit non seulement de veiller au respect des sanctions financières françaises et internationales mais aussi d'identifier d'éventuels comportements suspects chez les clients. Le dispositif de contrôle et de conformité de Memo Bank permet de réagir très rapidement en cas de soupçon, et aussi de répondre aux sollicitations des autorités compétentes dans les meilleurs délais.

Les autres risques financiers

La gestion de ces risques participe à la gestion globale du bilan de Memo Bank. La politique de couverture de Memo Bank se base sur la sensibilité de ses résultats, de ses fonds propres et des équilibres bilanciels pour orienter la politique financière et/ou commerciale. La politique de gestion des risques financiers est décrite dans la directive trésorerie et ALM, et dans la directive sur la liquidité.

Le risque de taux

En tant qu'établissement de crédit, Memo Bank est exposé au risque de taux d'intérêt entre d'une part les dépôts de sa clientèle au passif, qu'ils soient à vue (comptes courants, comptes Booster, comptes spéciaux) ou à terme, à taux fixe ou à taux variable, et d'autre part ses actifs, constitués de trésorerie en banque centrale, de dépôts à terme auprès d'autres établissement de crédit, d'une poche modeste de titres obligataires de qualité, et des crédits aux entreprises clientes.

Le risque de taux est suivi par le département ALM et trésorerie, au travers notamment de différents gaps de taux et par des calculs de sensibilité à des chocs de taux, et dans le respect du cadre d'appétit au risque validé en comité d'audit et des risques. La mesure des impacts sur le PNB ou le niveau de fonds propres de la banque est resté, tout au long de 2024, en dessous des seuils d'alerte.

Les résultats de la gestion du risque de taux par la Direction Financière, fait l'objet d'une communication en comité ALM ainsi qu'en comité d'audit et des risques et en conseil de surveillance.

Le risque de liquidité

Memo Bank s'assure de disposer à tout moment de suffisamment d'actifs liquides pour faire face, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable, à ses engagements contractuels ou à une évolution défavorable des dépôts de sa clientèle.

L'établissement a fait le choix d'une politique conservatrice caractérisée par un montant de réserves élevé, un risque de transformation restreint et des seuils d'alertes (LCR, NSFR, coefficient d'engagements, impasses de liquidité, autonomie financière) prudents et plus conservateurs que les minima réglementaires lorsqu'ils existent. Ces métriques sont suivies chaque mois dans le comité de gestion ALM.

Les contreparties auprès desquelles Memo Bank place ses excédents de liquidité sont sélectionnées suivant un niveau d'exigence élevé ; les limites de placement auprès de contreparties bancaires sont régulièrement contrôlées et l'excédent systématiquement placé en banque centrale.

Memo Bank a constamment été en situation d'excédent de liquidité au cours de l'exercice 2024.

Le risque de levier excessif

Memo Bank s'assure du respect du ratio de levier prévu par la réglementation bâloise : le montant des fonds propres prudentiels doit toujours représenter au moins 3% du total du bilan, ce qui revient à contraindre le montant maximal de dépôts que l'établissement peut collecter, puisque Memo Bank ne lève par ailleurs aucune autre ressource de marché. Cette métrique est suivie chaque mois dans le comité de gestion ALM.

Non seulement Memo Bank évite tout levier excessif, mais la croissance de son bilan s'accompagne d'une maîtrise prudente de la transformation de maturité, comme indiqué dans la section précédente relative à la liquidité des actifs.

Autres risques

Memo Bank n'est pas exposée au risque de change, n'utilise pas d'instruments dérivés et ne réalise pas d'opérations de titrisation.

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Memo Bank intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa stratégie et sa gestion opérationnelle.

Exclusions sectorielles

Memo Bank applique une politique d'exclusion stricte à l'égard de différents secteurs d'activité.

Tout d'abord, la Société ne finance aucun projet de développement ou d'exploitation d'infrastructures liées aux énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole).

Elle ne possède donc aucune exposition sur des entités du secteur des combustibles fossiles.

Ensuite, Memo Bank considère les secteurs suivants incompatibles avec son activité :

- vente de tabac ou produit à base de cannabis et dérivés ;
- fabrication et vente d'articles en fourrure ;
- activités à caractère sexuel ;
- activités en lien avec les jeux de hasard et d'argent, sauf opérateurs agréés par l'Autorité Nationale des Jeux ;
- activités en lien avec l'industrie minière ;
- organisations politiques et religieuses ;
- activités portant atteinte à la dignité et l'intégrité des personnes ou des animaux ;
- activités en lien avec le développement et l'exploitation de champs ou d'infrastructures de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz).

Investissements responsables

Dans une optique de diversification, outre les dépôts effectués auprès de banques partenaires, Memo Bank a investi dans un portefeuille d'obligations dites « vertes » destinées à financer des entreprises engagées dans la transition écologique.

Actions internes à la Société

Dans sa démarche de sensibilisation au changement climatique, Memo Bank invite ses collaborateurs à participer aux ateliers organisés par les associations la Fresque du Climat et la Fresque du Numérique.

Par ailleurs, afin de réduire son impact environnemental lié aux transports, Memo Bank agit sur plusieurs leviers en encourageant le télétravail, en favorisant les déplacements en train, en offrant un bonus aux salariés qui utilisent le vélo pour leurs déplacements professionnels ainsi qu'en proposant des repas végétariens lors des évènements qu'elle organise.

Mesure et transparence de l'empreinte carbone

Memo Bank mesure annuellement ses émissions de gaz à effet de serre provenant de toutes ses activités, que ce soit les émissions directes (du scope 1 et 2) ou les émissions provenant des achats de service et des financements de la clientèle, qui produisent la part la plus importante de ses émissions.

Afin d'améliorer la précision de ces mesures, elle collecte les bilans carbone de ses partenaires et clients.

Memo Bank s'engage à communiquer de manière transparente sur son empreinte carbone et à sensibiliser ses parties prenantes de plusieurs façons :

- la Société informe ses clients des émissions engendrées par les dépenses qu'ils effectuent à l'aide de leurs cartes Visa ; ainsi, pour chaque dépense réalisée, une estimation des émissions correspondantes leur est fournie, de telles données pouvant contribuer à orienter leurs politiques d'achat ;
- Memo Bank affiche une estimation de l'intensité carbone des services bancaires fournis à ses clients sur chacune de ses factures, ce qui contribue à améliorer la précision des bilans carbone effectués par ses clients ;
- afin de fournir une estimation de ses propres émissions et de celles de ses clients, Memo Bank croise de grandes quantités de données et rend public les jeux de données issus de ces croisements ;
- la Société a rejoint le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) en 2023, ce qui permet de contribuer à la définition d'un cadre commun ;

Partenariats

Memo Bank a noué un partenariat avec Bpifrance ainsi qu'avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) afin de soutenir les entreprises innovantes dans leur transition écologique et leur transformation numérique.

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Création du comité des rémunérations

En application de l'article L. 511-89 du Code monétaire et financier et de l'article 241-1 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, les établissements de crédit dont le total du bilan social ou consolidé est supérieur à 5 milliards € sont tenus de constituer des comités spécialisés, à savoir un comité des risques, un comité des rémunérations et un comité des nominations, étant précisé que la Société est déjà dotée d'un comité d'audit et des risques.

Bien que Memo Bank demeure en-dessous des seuils réglementaires nécessitant la création d'un comité des rémunérations, dans un effort de bonne gouvernance, il a été proposé au conseil de surveillance de décider de créer un comité des rémunérations comme l'autorisent l'article 13.8.4 des statuts de la Société et l'article 10 du règlement intérieur du Conseil de surveillance.

Aux termes de sa réunion du 29 mars 2024, le conseil de surveillance de Memo Bank a ainsi décidé de la création du comité des rémunérations qui, conformément au règlement intérieur qu'il a adopté, est notamment chargé :

- de formuler des propositions et avis auprès du conseil de surveillance concernant la politique de rémunération de Memo Bank ;
- de formuler des avis et recommandations concernant la rémunération, les bonus, avantages divers, questions relatives à la cessation des fonctions des dirigeants et collaborateurs dont l'activité a une incidence sur le profil de risque de Memo Bank, à savoir les membres du directoire et les dirigeants non mandataires sociaux (*C-Levels*).

Le comité des rémunérations est composé de trois membres nommés par le conseil de surveillance.

Il s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2024.

Les avis et recommandations du comité des rémunérations sont ensuite soumis au conseil de surveillance.

Politique de rémunération

Memo Bank a défini une politique de rémunération qui s'attache à porter ses valeurs dans le respect des parties prenantes : collaborateurs, clients et actionnaires.

Elle a pour objectif la reconnaissance de la performance individuelle et collective dans la durée tout en limitant la prise de risque et en cohérence avec l'activité et la structure de Memo Bank.

À ce titre, Memo Bank effectue notamment un suivi des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

La rémunération globale des collaborateurs de Memo Bank est constituée d'une rémunération fixe.

Seuls les chargés d'affaires bénéficient d'une part numéraire variable définie en rapport avec l'atteinte de leurs objectifs, y compris des objectifs de conformité (réalisation des diligences KYC, mesurés chaque trimestre en fonction du plan de revues KYC déterminé par la Direction des risques et de la conformité).

La part variable de ces collaborateurs est comprise entre 23 % et 40 % du salaire fixe sur la base d'objectifs atteints.

En complément, les salariés de Memo Bank reçoivent des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, en fonction de leur investissement professionnel selon une grille de versement validée par le directoire, dans la limite d'une enveloppe globale fixée par l'assemblée générale des actionnaires.

Il n'existe aucune rémunération variable garantie.

La rémunération, entièrement fixe, des dirigeants effectifs au titre de l'exercice 2024 s'est élevée à 260 521,15 euros bruts.

La rémunération, entièrement fixe, des autres personnes dont l'activité a une incidence significative sur le profil de risque de Memo Bank (les C-levels autres que les deux membres du directoire, soit quatre personnes) s'est élevée à 508.583,12 euros bruts.

Aucune personne n'a perçu une rémunération supérieure à 1 million d'euros au titre de l'exercice 2024.

Aucune indemnité de licenciement ni de départ n'a été versée au personnel dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque de la Société.

Memo Bank n'est pas soumise aux dispositions des articles L.511-81, L. 511-82 et du deuxième alinéa de l'article L.511-84 du Code monétaire et financier, qui obligent les établissements à verser au moins 50 % de la rémunération variable sous forme d'actions, à différer d'au moins 4 ans une part d'au moins 40 % (voire 60 %) de la rémunération, et à différer d'au moins 5 ans le versement en actions des prestations de retraite.

Cette dispense résulte de l'article 199 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

Les principaux ratios au 31 décembre 2024

Ratio de solvabilité :	27,38 %
Ratio de levier :	4,75 %
Liquidity coverage ratio (LCR) :	261,33 %
Net stable funding ratio (NSFR) :	236,42 %

Annexe 1 - Disclosure of key metrics and overview or risk-weighted exposure amounts

Memo Bank - as of 31/12/2024 - Template EU KM1 - Key metrics Annex		31/12/2024	31/12/2023
	Available own funds (amounts in EUR)		
1	Common Equity Tier 1 (CET1) capital	15,483 k€	21,753 k€
2	Tier 1 capital	15,483 k€	21,753 k€
3	Total capital	15,483 k€	21,753 k€
	Risk-weighted exposure amounts		
4	Total risk exposure amount	56,553 k€	43,319 k€
	Capital ratios (as a percentage of risk-weighted exposure amount)		
5	Common Equity Tier 1 ratio (%)	27.38 %	50.22 %
6	Tier 1 ratio (%)	27.38 %	50.22 %
7	Total capital ratio (%)	27.38 %	50.22 %
	Additional own funds requirements to address risks other than the risk of excessive leverage (as a percentage of risk-weighted exposure amount)		
EU 7a	Additional own funds requirements to address risks other than the risk of excessive leverage (%)	1.25 %	1.25 %
EU 7b	*of which: to be made up of CET1 capital (percentage points)*	*0.70 %*	*0.70 %*
EU 7c	*of which: to be made up of Tier 1 capital (percentage points)*	*0.94 %*	*0.94 %*
EU 7d	Total SREP own funds requirements (%)	9.25 %	9.25 %
	Combined buffer and overall capital requirement (as a percentage of risk-weighted exposure amount)		
8	Capital conservation buffer (%)	2.50 %	2.50 %
EU 8a	Conservation buffer due to macro-prudential or systemic risk identified at the level of a Member State (%)	1.00 %	0.50 %
9	Institution specific countercyclical capital buffer (%)	0.00 %	0.00 %
EU 9a	Systemic risk buffer (%)	0.00 %	0.00 %
10	Global Systemically Important Institution buffer (%)	0.00 %	0.00 %
EU 10a	Other Systemically Important Institution buffer (%)	0.00 %	0.00 %
11	Combined buffer requirement (%)	3.50 %	3.00 %
EU 11a	Overall capital requirements (%)	12.75 %	12.25 %
12	CET1 available after meeting the total SREP own funds requirements	22.18 %	45.02 %

Memo Bank - as of 31/12/2024 - Template EU KM1 - Key metrics Annex		31/12/2024	31/12/2023
	Leverage ratio		
13	Total exposure measure	325,671 k€	138,286 k€
14	Leverage ratio (%)	4.75 %	15.73 %
	Additional own funds requirements to address the risk of excessive leverage (as a percentage of total exposure measure)		
EU 14a	Additional own funds requirements to address the risk of excessive leverage (%)	0.00 %	0.00 %
EU 14b	*of which: to be made up of CET1 capital (percentage points)*	*0.00 %*	*0.00 %*
EU 14c	Total SREP leverage ratio requirements (%)	3.00 %	3.00 %
	Leverage ratio buffer and overall leverage ratio requirement (as a percentage of total exposure measure)		
EU 14d	Leverage ratio buffer requirement (%)	0.00 %	0.00 %
EU 14e	Overall leverage ratio requirement (%)	3.00 %	3.00 %
	Liquidity Coverage Ratio		
15	Total high-quality liquid assets (HQLA) (Weighted value -average)	235,588 k€	61,632 k€
EU 16a	Cash outflows - Total weighted value	117,109 k€	27,490 k€
EU 16b	Cash inflows - Total weighted value	26,958 k€	14,568 k€
16	Total net cash outflows (adjusted value)	90,151 k€	12,922 k€
17	Liquidity coverage ratio (%)	261.33 %	476.97 %
	Net Stable Funding Ratio		
18	Total available stable funding	210,372,592	115,788 k€
19	Total required stable funding	88,982,945	71,984 k€
20	NSFR ratio (%)	236.42 %	160.85%

Memo Bank est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 13.491.062,75 € agréée en qualité d'établissement de crédit par la Banque Centrale Européenne (Sonnemannstrasse 22, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne) et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 place de Budapest, 75009 Paris). Pour les services d'investissement, Memo Bank agit en tant qu'agent lié de Twenty First Capital, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-11000029, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 25004636.